

Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche,
de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature,

Cabinet du Ministre

Cellule de Coordination du Programme Sectoriel Forêts,
Pêches et Environnement

République gabonaise

Union – Travail - Justice

Programme Sectoriel Forêts, Pêche et Environnement

*(PSFE) **

DOCUMENT DE PROGRAMME

DRAFT

Version du 20 juin 2005

TABLE DES MATIERE

CHAPITRE 1 SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU PAYS	6
1.1. Situation économique du pays.....	6
1.2. Situation sociale du pays.....	6
1.3. Situation environnementale du pays	7
1.3.1. Un secteur forestier important.....	7
1.3.2. Un secteur pêche au potentiel certain	7
1.3.3. Un potentiel environnemental aux ressources encore inexploitées.	7
CHAPITRE 2 OBJECTIFS ET DESCRIPTION DU PROGRAMME	8
2.1. Enjeux du secteur traités par le programme	8
2.1.1. Enjeu 1: augmenter la contribution de ces secteurs à l'économie nationale	8
2.1.2. Enjeu 2 : Développer les secteurs forêts, pêches, parcs nationaux et le domaine de l'environnement tout en préservant les ressources naturelles, la diversité biologique, et en véhiculant les retombées vers les populations locales.	8
2.1.3. Enjeu 3 : un manque d'investissements privé et une capacité d'endettement limitée.	8
2.1.4. Enjeu 4 : Un cadre institutionnel à renforcer.	9
2.2. La stratégie sectorielle du gouvernement	9
2.2.1. Une politique sectorielle et un agenda de réforme élaborés.	9
2.3. LES OBJECTIFS DU PSFE :	9
2.3.1. L'OBJECTIF GLOBAL DU PSFE	9
2.3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PSFE.	9
2.4. . CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME	13
2.5. Leçons tirées des projets antérieurs et leur implication dans le programme	13
2.5.1. Au niveau stratégique.....	13
2.5.2. Au niveau technique.....	14
2.5.3. Au niveau économique et social	14
2.5.4. Au niveau opérationnel et organisationnel	14
2.6. Justification économique du programme.....	14
2.6.1. Résultats significatifs produits par l'analyse économique: (à réactualiser pendant l'étude)	15
2.7. Justification socio-environnementale (à réactualiser)	15
CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES COMPOSANTES	17
3.1. COMPOSANTE 1 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES.....	17
3.1.1. – Enjeux du secteur	17
3.1.2. Contraintes du secteur :.....	19
3.1.3. Objectifs globaux du secteur :.....	19
3.1.4. Résultats attendus.....	19
3.1.5. Activités à exécuter dans le cadre du PSFE.....	19
3.2. Composante 2 : Gestion durable des ressources halieutiques.....	23
3.2.1. Enjeux du secteur	23
3.2.2. Contraintes	23
3.2.3. Objectif général du secteur	24

3.2.4.	Résultats attendus.....	24
3.2.5.	. Activités à exécuter dans le cadre du PSFE.....	24
3.3.	Composante 3 : valorisation des biens et services environnementaux.....	25
3.3.1.	Enjeux sectoriels	25
3.3.2.	Contraintes du secteur.....	25
3.3.3.	Objectif général.....	25
3.3.4.	Résultats attendus.....	26
3.3.5.	Activités à exécuter dans le cadre du PSFE.....	26
3.4.	COMPOSANTE 4 : PARCS NATIONAUX.....	29
3.4.1.	Enjeux sectoriels.	29
3.4.2.	Contraintes	31
3.4.3.	Système de gestion.....	31
3.4.4.	Objectifs de la composante	32
3.4.5.	Résultats attendus.....	33
3.4.6.	Activités à mener	33
3.5.	COMPOSANTE 5 : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ;	35
3.5.1.	Enjeux sectoriels	35
3.5.2.	Contraintes	36
3.5.3.	Objectif général.....	36
3.5.4.	Résultats attendus.....	36
	CHAPITRE 4 . MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME	44
4.1.	Flux décisionnels du montage	44
4.1.1.	Généralités et principes.....	44
4.1.2.	Propositions institutionnelles pour la mise en œuvre du programme.....	44
4.1.3.	Description des différents organes.....	44
4.2.	Procédures du programme.....	47
4.2.1.	Manuel d'exécution.....	47
4.2.2.	Bénéficiaires et opérateur du programme	47
	CHAPITRE 5 DURABILITES ET RISQUES	52
5.1.	DURABILITE.....	52
5.2.	RISQUES (voir tableau ci-dessous).....	52
5.3.	POINTS POSSIBLES DE CONTROVERSE – A INTÉGRER DANS LA SYNTHÈSE SUR L'ANALYSE DES IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES	55

SIGLES

ADIE	: Association pour le Développement de l'Information Environnementale
AFD	: Agence Française de Développement
CAMBIO	: Central Africa Management Biodiversity (Gestion de la Biodiversité d'Afrique Centrale)
CARPE	: Central Africa Regional Program for Environment (Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement)
CENAREST	: Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CFAD	: Concession Forestière sous Aménagement Durable
CPSE	: Cellule de Planification, Suivi et Evaluation du MEFEPEPN
CCPSFE	: Cellule de Coordination du Programme Sectoriel Forêts et Environnement
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DDICB	: Direction du Développement des Industries et du Commerce du Bois
DFC	: Direction de la Faune et de la Chasse
DGE	: Direction Générale de l'Environnement
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
DGPA	: Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture
DIARF	: Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts
EIE	: Etudes d'Impact Environnemental
ENEF	: Ecole Nationale des Eaux et Forêts
EXFOR	: Système de Suivi de l'EXploitation FORestière
FAO	: Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation)
GEF	: Global Environment Facility (Fond pour l'Environnement Mondial)
FFEM	: Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GES	: Gaz à effet de serre
GTZ	: Coopération allemande
INC	: Institut National de Cartographie
IRAF	: Institut de Recherche Agronomique et Forestière
IRET	: Institut de Recherche en Ecologie Tropicale
MEFEPEPN	: Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAFN	: Plan d'Action Forestière National
PAPSUT	: Programme d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbains et des Transports
PFA	: Permis Forestier Associé
PFE	: Projet Forêt et Environnement
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PNAE	: Plan National d'Action Environnementale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRGIE	: Projet Régional de Gestion de l'Information Environnementale
RAMSAR	: Convention sur les zones humides
RNIE	: Réseau National d'Information Environnementale
SIGEF	: Système d'Information et de Gestion Forestière
SNBG	: Société Nationale des Bois du Gabon
SNPA-BD	: Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la préservation de la Diversité Biologique
SPSE	: Système de Planification et de Suivi-Evaluation du MEFEPEPN
SYNFOGA	: Syndicat des Forestiers du Gabon
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

INTRODUCTION

Dans la perspective de l'après pétrole, le Gabon a entrepris un vaste chantier de réformes structurelles pour améliorer la gestion de ses ressources renouvelables. Le Gouvernement entend diversifier l'économie nationale et accroître la contribution des ressources naturelles au développement socio-économique du Gabon de façon durable. Les bénéfices socio-économiques recherchés sont multiples : création d'emplois, amélioration des conditions de vie des populations rurales, impact sur les autres secteurs de l'économie, essor de l'entrepreneuriat national, création de recettes ; ceci dans le cadre d'une gestion durable et respectueuse des fonctions essentielles pour l'environnement mondial.

Parmi les réformes engagées, le renforcement du cadre institutionnel et législatif constitue le premier cheval de bataille du Gouvernement. Dans cet élan de réforme le Gabon s'est doté d'un code forestier en 2001 et d'un code de l'environnement en 1993. Le code de la Pêche et de l'Aquaculture est en cours d'adoption par le Parlement. Un réseau de parcs nationaux a été créé en 2002 et une Loi sur les parcs nationaux sera soumise au Parlement. Ces différents textes législatifs seront complétés par des textes d'application. Pour avoir une vision stratégique claire, celui-ci a préalablement conduit plusieurs exercices de planification. Il s'agit notamment du Plan National d'Action Environnemental (PNAE, 1996), du Plan d'Action Forestier National (PAFN, 1995) et de la Stratégie de la Biodiversité (1998).

Par ailleurs, en mai 2004, le gouvernement a adopté une Lettre de Politique Sectorielle qui met l'accent sur les mécanismes de bonne gouvernance dans la gestion du patrimoine public que constituent les ressources forestières, halieutiques, de la biodiversité et de l'environnement. Cette Lettre de Politique est accompagnée d'un Agenda Prioritaire qui traduit en actions concrètes les orientations de la Lettre.

Pour poursuivre ces réformes et coordonner les interventions des partenaires du Gabon dans ces secteurs, les autorités gabonaises ont pris la décision de mettre en place un vaste programme, dénommé Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) qui intègre la mise en œuvre des plans d'actions préconisés pour garantir la cohérence de la politique gouvernementale et l'intervention de différents acteurs. Ce Programme place la gestion durable et la valorisation des ressources naturelles comme axe central. Il est un opérateur de réformes et d'investissements, destiné à assurer l'attractivité de notre pays afin d'attirer de nouveaux investisseurs privés dans les secteurs traditionnels d'exploitation des ressources naturelles renouvelables (forêts et ressources halieutiques) et dans les secteurs émergents des biens et services environnementaux (écotourisme, puits de carbone et valorisation de la biodiversité). Il permettra également de renforcer les capacités opérationnelles des administrations, d'améliorer la Gouvernance et d'impliquer plus activement la société civile et le secteur privé. C'est dans cette optique que le PSFE permettra d'atteindre l'objectif prioritaire que s'est fixé le Gouvernement, pour réduire la pauvreté en diversifiant l'économie gabonaise de façon durable.

CHAPITRE 1

SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU PAYS

1.1. SITUATION ECONOMIQUE DU PAYS

La situation économique du Gabon est stable. Elle est caractérisée aujourd'hui par :

- une stabilité politique rassurante ;
- la réduction des recettes pétrolières et une mutation profonde vers une plus large diversité économique ;
- de riches ressources naturelles (pétrole, manganèse, bois d'œuvre, autres produits et services forestiers, ressources halieutiques, etc.) constituant la part la plus importante des produits d'exportation ;
- des déséquilibres structurels relativement importants, qui ont conduit à la mise en œuvre d'un programme de réformes structurelles marqué par la privatisation des entreprises publiques, la restauration de la crédibilité du pays (respect des engagements, gestion transparente, bonne gouvernance), la consolidation de l'Etat de droit (renforcement de la sécurité juridique et judiciaire des personnes physiques et morales), et l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des activités économiques (Code forestier, Code minier, Charte des investissements, Code des Investissements touristiques, etc.) ;
- un processus de réforme administrative visant à adapter le service public aux exigences de performance et d'efficacité.

1.2. SITUATION SOCIALE DU PAYS

La situation sociale actuelle est préoccupante. Elle est caractérisée par :

- La précarité des conditions de santé publique (équipement et infrastructures sanitaires fortement dégradés et insuffisants, carences dans le fonctionnement des dispensaires et centres de santé à travers le pays, faible répartition du personnel médical à travers les neuf provinces du pays) ;
- des difficultés d'accès à la propriété (logement) ;
- des imperfections dans le système de protection sociale, notamment pour les couches les plus défavorisées ;
- la montée inquiétante du chômage.

Le fait marquant de ces quarante dernières années dans le pays reste sans nul doute l'urbanisation. Avec 73% de la population concentrée dans quelques centres urbains (Libreville, Port-Gentil, Franceville, et Moanda) en 1993, contre 22% dans les années 1960, le Gabon se place en tête des pays les plus urbanisés du continent. Malgré son PIB par habitant élevé (3915\$ US/habitant en l'an 2000), l'indice de développement humain (IDH) situe cependant le pays à la 123ème place sur 173 pays^[3]. (à réactualiser)

L'objectif de développement social du pays s'inscrit ainsi dans une stratégie de réduction de la pauvreté de 50% d'ici à l'an 2015. Dans ce contexte, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en cours d'élaboration, place les ressources naturelles renouvelables, en particulier la forêt mais aussi les pêches, la biodiversité et l'environnement, comme piliers de son plan d'action .

1.3. SITUATION ENVIRONNEMENTALE DU PAYS

1.3.1. Un secteur forestier important

Le Gabon est un pays forestier. En effet, sur une superficie totale de 26 700 000 ha, la superficie forestière est d'environ 22 000 000 ha^[4] (soit 85% du territoire), avec environ 20 000 000 ha de forêts productive (soit 75 %) et 1 800 000 ha de réserves forestières (7%) et 30 000 ha de forêts artificielles (1%). Le taux annuel de déboisement est estimé à moins de 1% par an, ce qui permet au pays d'avoir à ce jour un potentiel total sur pied d'environ 2 600 000 000 m³, un potentiel total commercialisable de près de 1 500 000 000 m³, avec 130 000 000 m³ de potentiel commercial okoumé, pour un accroissement annuel courant de 3 à 5 000 000 m³.

Tout ceci fait du Gabon un réservoir de carbone dont l'estimation varie entre 0,94 et 5,24 Giga tonnes. Par ailleurs la stratification du territoire national est très avancée : 8 751 499 ha ont déjà été classés ou concédés dont 1 754 000 ha ont subi des inventaires d'aménagement.

Les emplois directs et indirects de la filière-bois oscillent entre 28 et 30% soit environ 32 000 employés (étude SNBG, 2004).

1.3.2. Un secteur pêche au potentiel certain

La longueur totale des côtes est estimée à environ 800 km, comprenant une Zone Economique Exclusive d'environ 210 000 km². Le potentiel de ressources biologiques [(produit de la pêche) reste certain au regard des accords signés entre d'une part le Gabon et le Japon, et d'autre part le Gabon et l'Union européenne pour la pêche industrielle hauturière. Les potentiels de capture se situent autour de 30 000 tonnes pour les pêches démersales, 150 000 tonnes pour les petits pélagiques et semi-pélagiques, 15 000 tonnes de grands pélagiques et 30 000 tonnes pour les eaux continentales.

En 2003, la production totale des pêches et de l'aquaculture a été de 44 854,9 tonnes dont 12 494,3 tonnes pour la pêche industrielle, 32 280,6 tonnes pour la pêche artisanale et enfin 80 tonnes pour l'aquaculture. Les exportations, dont la valeur marchande est estimée à environ 11 milliards, s'élèvent à 3 570 tonnes dont 68% constitués de crevettes soit une augmentation de l'ordre de 352 tonnes des exportations en 2003. et les importations représentent environ 9 500 tonnes de produits congelés.

La contribution de ce secteur au PIB national est de l'ordre de 1,2 %, soit un montant de 47,2 milliards de FCFA pour la production totale des pêches et de l'aquaculture.

La longueur totale des cours d'eau est évaluée à 4 985 km, avec des lacs et lagunes couvrant une superficie de près de 2 705 km², et des ressources biologiques continentales encore sous-évaluées.

1.3.3. Un potentiel environnemental aux ressources encore inexploitées.

Il est actuellement possible de déployer un ensemble d'activité dans le domaine de l'environnement, notamment :

- la gestion durable de la biodiversité par l'application des études d'impact, la valorisation des parcs nationaux ;
- les produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ;
- les services environnementaux : bio prospection ;
- la gestion des déchets liquides et solides ;
- la gestion des puits de carbone et gaz à effet de serre.

Jusqu'ici, ces secteurs sont peu ou pas du tout exploités, ce qui prive le pays d'importantes ressources.

CHAPITRE 2

OBJECTIFS ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le PSFE est l'instrument du Gouvernement pour conduire l'agenda de réformes qui est nécessaire pour que le secteur contribue efficacement et de façon durable à l'économie nationale. Cet agenda contient des réformes structurelles et des changements de gouvernance. Le PSFE est l'instrument d'appui à la réussite de ces réformes et vise à les matérialiser dans la pratique. C'est l'outil d'appui à la mise en œuvre de la Lettre de politique. Ces réformes sont pour l'essentiel indiquées dans l'Agenda Prioritaire joint à la Lettre. Le PSFE servira aussi de cadre stratégique entre toutes les activités et projets dans les secteurs des forêts, des pêches, parc nationaux et environnement.

2.1. ENJEUX DU SECTEUR TRAITES PAR LE PROGRAMME

Les principaux enjeux à la dimension du développement dans le domaine de la forêt, la pêche, des parcs nationaux, et de l'environnement sont:

2.1.1. **Enjeu 1: augmenter la contribution de ces secteurs à l'économie nationale**

Les revenus du Gabon proviennent essentiellement de l'exploitation des ressources minières parmi lesquelles le pétrole représente à lui seul 56,2% des exportations, 45,5% des recettes de l'Etat et 44,7% des investissements bruts en 2002.

Selon les estimations, les recettes pétrolières sont passées de 814 milliards Fcfa en 2000, à 609 milliards en 2002. La projection pour 2006 n'atteint que 287 milliards Fcfa. La part des recettes pétrolières dans le budget national chuterait ainsi de 68% à 33%. Pour répondre à cet enjeu, le choix stratégique du PSFE est d'investir dans les sous-secteurs productifs tels que : les forêts ; les pêches ; les parcs nationaux et les autres biens et services environnementaux. Il s'agira de produire des bénéfices tangibles aux niveaux local et national.

2.1.2. **Enjeu 2 : Développer les secteurs forêts, pêches, parcs nationaux et le domaine de l'environnement tout en préservant les ressources naturelles, la diversité biologique, et en véhiculant les retombées vers les populations locales.**

Le Gabon dispose de ressources naturelles inestimables et une biodiversité exceptionnelle avec un taux d'endémisme très élevé. Il importe donc que l'exploitation de ce potentiel réponde aux normes de développement durable. C'est la raison pour laquelle le programme s'emploie à combiner les mesures destinées à encourager le développement économique de ce secteur avec la gestion durable, profitable et à forte valeur ajoutée des ressources naturelles tout en préservant la biodiversité.

2.1.3. **Enjeu 3 : un manque d'investissements privé et une capacité d'endettement limitée.**

Le développement de ce secteur est entravé par la faiblesse des investissements privés, particulièrement gabonais. En outre, compte tenu de la baisse prévisible des revenus du secteur pétrolier et du niveau déjà très élevé de la dette, la capacité du Gabon à s'endetter s'avère limitée. Pour palier cette situation, la stratégie adoptée par le PSFE consiste à : favoriser, dans la mesure du possible, les dons plutôt que des prêts; chercher à diversifier les sources de financement (par exemple en ayant recours aux ONG internationales importantes intéressées par la préservation de la biodiversité, ou aux investisseurs intéressés par la séquestration du carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'écotourisme ou au développement de nouveaux produits pharmaceutiques), assurer la

pérennité des investissements; donner la priorité aux investissements ayant un effet de levier élevé sur l'investissement privé (conformément aux recommandations de l'analyse économique du programme).

2.1.4. Enjeu 4 : Un cadre institutionnel à renforcer.

Le développement durable de ce secteur est également entravé par un cadre institutionnel présentant des déficiences :

- inefficacité de certaines fonctions (comme le contrôle de l'application du Code Forestier),
- insuffisance des ressources matérielles et humaines,
- inadéquation entre les objectifs majeurs de l'administration forestière et environnementale, et la capacité réelle de cette administration à mettre en œuvre ces objectifs,
- manque de clarté dans les attributions, rôles et fonctions respectifs de tous les acteurs,
- retard dans l'adoption d'importants textes juridiques.

Pour faire face à cet enjeu, le PSFE fournira à travers les activités de sa composante « Renforcement institutionnel », un cadre institutionnel et juridique favorable aux objectifs de diversification économique et de gestion durable du programme.

2.2. LA STRATEGIE SECTORIELLE DU GOUVERNEMENT

2.2.1. Une politique sectorielle et un agenda de réforme élaborés.

Depuis une dizaine d'années, le Gabon a entrepris une réforme profonde des secteurs forêts, pêche et environnement. Cela se traduit aujourd'hui par l'existence d'une Lettre de politique Sectorielle qui exprime les réformes de gouvernance que le gouvernement gabonais conduira pour améliorer l'efficacité et les bénéfices sociaux que l'exploitation des ressources naturelles apporte à la collectivité nationale, de façon durable et en préservant la valeur des écosystèmes naturels pour l'humanité.

Cette Lettre présente des réformes qui seront conduites pour améliorer les performances socio-économiques des ressources naturelles tout en assurant leur durabilité environnementale.

Le Programme Sectoriel Forêt, Pêche et Environnement, qui traduit dans les faits les réformes sus-mentionnées et les investissements qui les accompagnent s'inscrit ainsi dans une logique de renforcement et de poursuite des stratégies et exercices de planification déjà menés.

2.3. LES OBJECTIFS DU PSFE :

2.3.1. L'OBJECTIF GLOBAL DU PSFE

En tant qu'opérateur de réformes et d'investissements, le PSFE permettra d'accroître durablement la contribution des secteurs intégrant les Forêts, la Pêche, la Conservation de la nature et l'Environnement à l'économie gabonaise.

2.3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PSFE.

De façon plus spécifique, les objectifs de développement du PSFE sont les suivants:

2.3.2.1. Objectifs économiques

Economiquement le PSFE augmentera de manière significative et durable la contribution du secteur intégrant les Forêts, la Pêche et l'Environnement au PIB en : (i) favorisant l'introduction de plans d'aménagement forestiers, (ii) suscitant le développement de l'industrie de transformation du bois, (iii) soutenant le développement du secteur pêche, (iv) préparant l'entrée du Gabon sur le marché émergent des biens et services environnementaux (conservation de la biodiversité, séquestration de carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre, écotourisme, etc.); Objectifs environnementaux

2.3.2.2. Objectifs environnementaux

Au niveau environnemental, le PSFE permettra de : (i) assurer l'intégrité des écosystèmes forestiers et la durabilité des ressources forestières par la mise en œuvre des plans d'aménagement ; (ii) conserver le patrimoine de biodiversité unique du Gabon dans les espaces de protection et dans les espaces de production ; (iii) préserver les écosystèmes marins et assurer le renouvellement naturel des ressources halieutiques marines ; (iv) conserver la qualité de l'environnement et l'intégrité des fonctions environnementales que remplissent les écosystèmes naturels du Gabon pour l'environnement mondial.

2.3.2.3. Objectifs sociaux

Du point de vue social le Programme devra (i) réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population gabonaise, et (ii) favoriser l'emploi en impliquant les populations locales dans la gestion des ressources naturelles et en soutenant l'émergence du secteur privé. Indicateurs généraux et spécifiques du programme

a.2.Matrice des indicateurs généraux issue des secteurs FORETS, PECHE, ENVIRONNEMENT et spécifiques du PSFE

indicateurs	type	description	unité	fréquence	source	2002	2003	2004	2005	2006	2007
2.3.2.3.1. Indicateurs généraux											
0.1 Taux de croissance du PIB issue de l'activité du secteur forêts, pêches et environnement	I	% d'augmentation du PIB issue de la mise en œuvre des activités du programme	%	an	Ministère des Finances	200	230	240	250	275	300
0.2 Surface d'aires protégées aménagées	P	% du pays (surface)	%	an	DFC et CNPN	5	7	9	11	13	15
0.3 Nombre d'espèces halieutiques protégées	P	Nombre d'espèces halieutiques protégées	nb	an	DGPA	?	?	?	?	?	?
0.5 Nombre d'entreprises privées créées dans le secteur forêts, pêches et environnement	P	Nombre d'entreprises privées créées dans le secteur forêts, pêche et environnement.	nb	an	Ministère l'Economie Forestière						
0.6 Nombre d'emplois dans le secteur forestier, pêche et environnemental	I	Nombre d'emplois directs créés dans les secteurs forêts, pêche et environnement	nb	an	Ministère l'Economie Forestière	1500	2000	2500	3000	3300	3600

Composante 1 : Gestion durable des forêts

1.1. Surface de concessions forestières sous aménagement durable	P	Surface	m ha	an	Ministère Economie forestière	2.7	4	5	6	6.5	7
1.2 recette fiscales issues du secteur forestier	I	Taxes collectées par an	bfcfa/an		Ministère Economie forestière	20	25	30	35	40	40
1.3.2 Nombre de coopératives locales mises en place	P	Nombre de coopératives locales qui mettent en œuvre des activités de foresterie communautaires	Nbre(cumul)	an	Ministère Economie forestière	2	3	5	7	9	11
1.3.3.Montant des investissements privés dans les industries forestières et les plans d'aménagement durables	I	Quantité de nouveaux investissements (à partir de 2002)	BFcfa(cumulatif)	an	Ministère Economie forestière	20	30	40	50	60	70
1.4.2. Volume de Bois divers transformé localement	I	Volume transformé localement	000 m3/an	an	MEF	550	700	900	1100	1300	1500

Composante 2: Gestion durable des ressources halieutiques

2.1effort de pêche	I	Production artisanale par an	nb	tonne	DGPA	30000	32000	34000	36000	38000	40000
2.1imontant généré par les investissements nouveaux	I	% d'augmentation des nouveaux revenus	Nb	an	DGPA	3.500	?	?	?	?	
2.1. investissements privés dans le secteur	I	Quantité de nouveaux investissements	bFcfa(cumul)	an	DGPA	5	7	9	10	12	15
2.7. recettes fiscales générées par le secteur le secteur pêche	I	% de taxes collectées par an	Bfcfa/an	An	DGPA	10	12	15	18	22	25

indicateurs	type	description	unité	fréquence	source	2006	2007	2008	2009	2010	2011
-------------	------	-------------	-------	-----------	--------	------	------	------	------	------	------

Composante 3: Valorisation de la biodiversité et des aires protégées

1.1.2. Nombre de parcs et aires protégées nouvellement créés	I	Nombre à partir de 2002	nombre	an	DFC et CNPN	1	1	1	2	4	6
1.4 investissements nouveaux dans les aires protégées	I	Quantité de nouveaux investissements	BFcfa(cumul)	an	DFC et CNPN	10	15	20	25	30	40

Composante 4 : Valorisation des biens et services environnementaux

3.2.2. Masse des PFNL produits chaque année	P	Quantité de PFNL produite chaque année	bFcfa (cumul)	an	DFC	10	15	20	25	30	40
---	---	--	---------------	----	-----	----	----	----	----	----	----

Composante 5: Renforcement institutionnel : formation recherche (à compléter)

4.4 Nombre de personnes formées grâce au PSFE	P	Nombre d'agents formés	nb (cumul)	An	M E Forestière	5	?	?	?	?	?
---	---	------------------------	------------	----	----------------	---	---	---	---	---	---

Légende:

Fréquence: fréquence des mesures

I: Impact. P: performance

2.4. . CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

Le PSFE présente les caractéristiques suivantes :

1. Le PSFE couvre l'ensemble du territoire gabonais et son domaine d'intervention englobe les forêts, les pêches, les parcs nationaux et les autres biens et services environnementaux ;
2. Le PSFE peut être vu comme le programme à long terme qui accompagnera la réorganisation du secteur pour la diversification économique et la lutte contre la pauvreté au cours des dix prochaines années. Il sera découpé en phases, elles-mêmes découpées en programmes d'actions définis annuellement selon le cycle normal de planification et de suivi évaluation des institutions concernées, et pour les activités relevant des institutions publiques, il constituera le programme de travail régulier de chaque Direction Générale et Inspection Provinciale ;
3. Le PSFE est un programme multi-acteurs qui nécessite et favorise la participation de toutes les parties prenantes. Il est préparé et sera mis en œuvre de façon flexible et évolutive avec la participation du secteur privé, des ONG et des autres expressions de la société civile. Il constitue le cadre stratégique de développement du secteur. Il sert de tableau de bord pour le gouvernement et pour l'ensemble des parties prenantes.,
4. Le PSFE est un programme ouvert au financement de tous les bailleurs. Il est un programme à portée nationale, soutenu par des projets d'appui des bailleurs. Il doit permettre une certaine souplesse de financement entre bailleurs qui pourront éventuellement se substituer l'un à l'autre en cas de blocage involontaire et ponctuel de leur financement ;
5. Le PSFE pourra s'appuyer sur des combinaisons d'instruments financiers : investissements et assistance technique ; achat des biens et des services pour la réalisation d'activités ou bien appui budgétaire en contrepartie de l'atteinte des résultats préalablement fixés ; appuis directs aux acteurs non gouvernementaux par des crédits accordés aux secteurs privés et aux communautés rurales ; financement parallèle ou conjoint ; création des fonds fiduciaires ouverts aux investissements privés ;
6. Le PSFE met l'accent sur la bonne gouvernance et le renforcement des institutions chargées de conduire l'agenda de réforme en vue de la diversification économique. Il renforce les mécanismes de concertation et de gestion qui impliquent directement les communautés locales, la société civile et le secteur privé, et assurent une répartition claire des responsabilités ;
7. Dans la mesure du possible, en ce qui concerne les activités relevant des institutions publiques, le PSFE sera exécuté à travers les procédures et les circuits normaux des institutions nationales. De cette façon, il améliorera la capacité de programmation, de suivi évaluation et de gestion administrative et financière du Ministère et des autres institutions nationales.
8. Tout en étant un programme sectoriel, le PSFE répond bien à un objectif de portée globale pour tout le pays qui est d'élargir la base économique de développement et de croissance économique afin d'éviter la dépendance par rapport à une seule ressource. Il s'inscrit également dans le cadre du DSRP.

2.5. LEÇONS TIREES DES PROJETS ANTERIEURS ET LEUR IMPLICATION DANS LE PROGRAMME

2.5.1. Au niveau stratégique

Les projets passés ayant trait à la gestion des ressources naturelles se sont caractérisés par une approche relativement cloisonnée. Ces projets, , dépendirent souvent d'une seule source de financement (.), se focalisaient de façon trop accentuée sur un seul sous-secteur (pêche artisanale,

aménagements forestiers, etc.) et ciblaient souvent une seule catégorie d'acteurs : administrations (PFE), privés (crédits bonifiés pour la réalisation de plans d'aménagements) et ONG ou populations.

Les limites de ces approches sont aujourd'hui visibles : duplication des efforts, difficultés pour diffuser les approches intéressantes et durabilité limitée. Le PSFE a donc été dessiné de façon (i) à réunir les investisseurs publics comme privés autour d'un programme cohérent (élaboration d'un protocole d'accords), (ii) à donner à l'ensemble de la problématique gestion des ressources naturelles une vision cohérente, et (iii) à impliquer directement dans la décision, les représentants d'acteurs d'origines complémentaires.

2.5.2. Au niveau technique.

A maintes reprises, des approches techniques intéressantes ont été développées au cours d'initiatives variées afin d'exploiter la ressource dans des conditions durables et économiquement intéressantes. On citera l'exemple des plans d'aménagement forestiers (dont la méthode d'élaboration fut affinée par les expériences acquises). Seulement ces approches ne parvinrent pas à se généraliser de façon satisfaisante, souvent à cause de la difficulté d'accès au crédit par les entrepreneurs ou artisans. Le PSFE veillera à combler cette lacune et assurera la diffusion des techniques ayant fait leur preuve en proposant des fenêtres d'accès à des financements appropriés (micro-crédits, ..).

Par ailleurs, l'ensemble des réformes définies ou simplement initiées dans les années passées (fiscalité forestière, code forestier, réforme administrative, etc.) devront bénéficier d'un appui technique et financier afin d'atteindre leur impact optimal sur le terrain. Le PSFE fournira ce mécanisme d'appui principal, mais seulement une fois le cadre institutionnel clarifié, les expériences passées ayant montré les limites opérationnelles du cadre actuel (inertie de certains services, duplication des attributions, etc.). Enfin, les efforts passés en matière de collecte et circulation de l'information (PRGIE, CARPE, SIGEF, EXFOR, etc.) ont montré la valeur ajoutée de ces mesures pour le secteur forestier et seront donc poursuivis et étendus à d'autres secteurs (pêche par exemple) dans le cadre du PSFE.

2.5.3. Au niveau économique et social

Les programmes d'investissement publics passés ont pour la plupart soutenu des activités de production de façon insuffisante. Les dons attribués par les différents bailleurs ont pour la plupart concerné la gestion des aires protégées et même les prêts servirent parfois au renforcement des capacités de l'administration (cf. l'expérience PFE) sans vision claire du développement économique recherché.

Par ailleurs quelques études sociales conduites de façon ad-hoc ont démontré l'intérêt d'une lecture transversale sociale des investissements dans la gestion des ressources naturelles. Cette lecture a été initiée lors de la première phase de préparation du PSFE et continuera tout au cours de la préparation. Elle a déjà mis le jour sur le peu d'intérêt porté aux bénéficiaires finaux jusque là et le PSFE remédiera à cette lacune par (i) la réalisation d'une évaluation de l'impact social poussée (étude à réactualisée), (ii) la participation de représentants des populations locales au comité de pilotage. Au niveau opérationnel et organisationnel

2.5.4. Au niveau opérationnel et organisationnel

Le scénario envisagé, par la mise en place du comité de pilotage, permet de mobiliser les connaissances autour d'une même plate-forme qui au minimum assurera l'information des partenaires présents. Enfin, il s'est avéré qu'un suivi-évaluation minutieux est indispensable pour (i) une planification rationnelle, (ii) une communication efficace entre tous les acteurs et aussi (iii) obtenir une crédibilité accrue vis-à-vis des investisseurs potentiels. Le suivi du PSFE, intégré au SPSE, sera donc une des composantes fortes du programme.

2.6. JUSTIFICATION ECONOMIQUE DU PROGRAMME

L'objectif prioritaire du Gouvernement est de créer la richesse afin de réduire la pauvreté. La préparation du Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) s'inscrit dans cette stratégie.

C'est en effet un programme destiné à attirer de nouveaux investisseurs privés dans les secteurs traditionnels d'exploitation de ressources naturelles renouvelables (forêts et ressources halieutiques) et dans les secteurs émergents de biens et services environnementaux (éco-tourisme, puits à carbone et valorisation de la biodiversité). Par ailleurs, il garantit également la mise en cohérence de tous les exercices stratégiques antérieurs réalisés dans ces domaines (PNAE, PAFN, SNPADB).

2.6.1. Résultats significatifs produits par l'analyse économique: (à réactualiser pendant l'étude)

· **Suggérer** un périmètre et un découpage du programme basé sur les secteurs productifs que le programme entend développer compte tenu de ses objectifs de diversification de l'économie dans une perspective de développement durable, de réduction de la pauvreté et des éléments importants contenus dans la lettre de politique sectorielle.

Proposer une méthode de choix des actions publiques (les investissements) à mettre en œuvre par le programme. Cette méthode consiste en trois étapes : premièrement une analyse du potentiel de développement durable des secteurs concernés et la définition de cibles quantifiées (par exemple, la transformation de 300 000 m³ de grumes supplémentaires dans 5 ans).

Deuxièmement, l'identification des contraintes susceptibles d'entraver l'atteinte de ces cibles.

Troisièmement, l'identification des actions publiques susceptibles de lever les contraintes et donc de permettre l'atteinte des cibles que s'est fixées le programme à travers les orientations de la lettre politique sectorielle et de son agenda prioritaire.

Soumettre à l'appréciation des différents partenaires du programme un ensemble d'actions publiques prioritaires, secteur par secteur, en indiquant quand cela est possible le montant de l'investissement nécessaire à la mise en œuvre de cette action pendant la durée d'exécution du programme, ainsi que ses effets sur la création de valeur ajoutée et d'emplois ou sur la lutte contre la dégradation des ressources naturelles.

2.7. JUSTIFICATION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE (A REACTUALISER)

L'impact positif du programme sur l'environnement a été confirmé. En effet, le programme adopte une approche intégrée et vise d'une part une gestion durable des ressources forestières et halieutiques et d'autre part la production et valorisation de biens et services environnementaux (conservation de la biodiversité, valorisation des produits forestiers non ligneux, développement de l'écotourisme, séquestration de carbone et limitation des émissions de gaz à effet de serre et gestion de l'environnement urbain). Cependant, la perception du monde extérieur sera que le PSFE est lié à l'exploitation des forêts denses humides primaires en Afrique Centrale, même si le PSFE ne finance pas l'exploitation forestière, mais seulement une meilleure planification et une gestion durable. L'étude des impacts environnementaux qui sera réactualisée pendant les mois prochains devrait permettre de démontrer de façon objective le bien-fondé du programme.

En outre, il sera nécessaire et essentiel de conduire des actions d'information et de communication avec le monde extérieur pour mieux expliquer les objectifs du PSFE et les impacts potentiels sur les forêts denses humides du Gabon en l'absence d'un tel programme. Ce point a en effet été identifié comme un aspect possible de controverse.

La principale question sociale mise en évidence par le sous groupe est l'impact de la modification de la gestion des ressources naturelles sur le mode de vie et les stratégies de survie de la population. A travers la pérennisation des ressources naturelles, la création de nouveaux emplois (dont une bonne partie intéresseront les femmes), l'augmentation des revenus, l'amélioration du cadre de vie, les activités du programme auront un impact social positif certain. Cependant, il est nécessaire de prévoir dès le début et pour toute la durée du programme, la sensibilisation des populations

concernées, leur implication dans la planification et la gestion des activités, et l'offre d'alternatives viables et intéressantes aux modes non durables d'exploitation des ressources.

Par conséquent, l'étude des impacts sociaux devra entre autres, (i) identifier les cadres de concertation appropriés pour que les groupes "vulnérables" y soient représentés; (ii) proposer une méthodologie pour des campagnes d'information et de sensibilisation adaptées ; (iii) vérifier l'intérêt et la viabilité sociale des activités alternatives prévues

CHAPITRE 3

DESCRIPTION DES COMPOSANTES

Le programme PSFE a été configuré de façon à être cohérent avec la réalisation d'un objectif global du gouvernement: la diversification de l'économie nationale de façon durable. Les composantes retenues correspondent à des secteurs susceptibles de créer de la valeur ajoutée notamment les emplois, de préserver le capital naturel, d'augmenter le capital social et/ou les investissements privés et d'améliorer les conditions de vie des populations gabonaises. Ce programme s'articule autour de cinq (5) composantes, dont quatre (4) composantes thématiques et une (1) composante transversale :

- Composante 1 : Gestion des ressources forestières;
- Composante 2 : Gestion des ressources halieutiques ;
- Composante 3 : Valorisation de la biodiversité et des aires protégées ;
- Composante 4 : Valorisation des biens et services environnementaux;
- Composante 5 : Renforcement institutionnel, Formation et recherche.

3.1. COMPOSANTE 1 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES

3.1.1. – Enjeux du secteur

Le Gouvernement gabonais, dans ses efforts de diversification de l'économie du pays, a défini une nouvelle politique forestière. Celle-ci trouve sa justification à travers les recommandations des agendas internationaux en matière de la foresterie et du contexte socio-économique du Gabon. Elle se traduit dans le code forestier de 2001 et dans la Lettre de Politique de 2004.

Cette nouvelle politique a pour but d'augmenter et d'optimiser durablement la contribution du secteur forestier au développement social et économique du Gabon, à travers notamment : (i) l'aménagement durable des forêts, (ii) le renforcement du processus d'industrialisation, (iii) l'implication des nationaux dans des activités du secteur Eaux et Forêts, (iv) la valorisation des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Elle met l'accent sur l'application des lois, le contrôle et la transparence.

En matière d'aménagement durable, la stratégie du Gouvernement vise à disposer de 14 millions d'hectares du Domaine Forestier Permanent de l'Etat (DFPE) dont environ 10 millions de forêts de production et 4 millions en aires protégées. Actuellement environ 11 millions d'hectares sont attribués sous forme de PI, Lots ZACF et PTE dont 3 millions d'hectares sont pourvus de plans d'aménagement.

Le Domaine Forestier Rural couvre environ 8 millions d'hectares dont la vocation est de fournir un ensemble de biens et services aux populations rurales. Il est à préciser, que compte tenu de la dimension multi-usages de ce domaine (infrastructures, urbanisme, mine...), les opérations de gestion durable des ressources forestières a proprement parlé ne couvriront pas l'ensemble des 8 millions d'hectares. A ce jour, aucune action significative n'a été menée dans le domaine rural. L'administration compte y conduire la mise en place des forêts communautaires et l'attribution des permis de gré à gré.

En ce qui concerne l'industrialisation de la filière bois, le taux d'industrialisation avoisine les 30 % de la production de grumes. La capacité de transformation locale de grumes a progressivement augmenté de 1996 à 2003, pour atteindre des volumes de 550 000 m³ en déroulage, 400 000 m³ en sciage et 10 000 m³ en tranchage. Cette dynamique n'est pas achevée, notamment pour le déroulage et pour le tranchage. L'implication des nationaux dans l'ensemble des segments de la filière bois demeure encore faible.

La situation de la fiscalité forestière devrait être normalisée en 2004. La loi des finances 2004 a confirmé le consensus établi entre l'administration et les opérateurs économiques au sujet du taux de la taxe de superficie et de ses modalités de recouvrement et de liquidation (cf Loi des finances 2004. La volonté de poursuivre cette logique de consensus se poursuivra au-delà de l'année 2004 par la tenue régulière des réunions mixtes Direction Générale des Impôts / Direction Générale des Eaux et Forêts / Direction Générale des Douanes.

Dans un autre ordre d'idée, le repositionnement de la SNBG dans la filière bois fait l'objet d'une réflexion stratégique pour lever les contraintes qui obèrent la compétitivité de cette entreprise. Une étude est actuellement en cours et les premières conclusions ont permis au gouvernement de décider de la restructuration profonde de la SNBG avec la levée du monopole de commercialisation de l'okoumé et de l'ozigo à compter du 1^{er} janvier 2006.

L'analyse et le diagnostic de la situation actuelle de la filière bois amène le PSFE à poursuivre et à consolider les réformes déjà engagées dans le cadre de l'application et la mise en œuvre progressive du Code forestier et des orientations partagées avec les partenaires du Programme. Les réformes contenues dans l'Agenda prioritaire seront mises en œuvre durant la phase de préparation du Programme. La traduction de ces réformes en mesures concrètes s'articulera autour de deux axes :

3.1.1.1. Axe 1 : mettre en œuvre les nouveaux standards de bonne gouvernance et de transparence dans la filière bois.

Les standards de bonne gouvernance et de transparence concernent notamment:

- la maîtrise des flux financiers et de matière (de la grume aux produits transformés) à développer progressivement dans la filière. A cet égard, une étude économique du secteur est en cours en vue d'aboutir à terme à un Observatoire économique ;
- l'application d'un moratoire sur les attributions de permis par gré-à-gré ;
- le recoupement progressif des informations afin de réduire les écarts entre les statistiques déclarées et les données physiques de production ;
- l'assainissement de la pratique du fermage par une formalisation des contrats en la matière et le suivi régulier des contrats de fermage ;
- le Plan d'affectation des terres selon une méthode participative ;
- le Système d'Informations de Gestion des Eaux et Forêts (SIGEF) ;
- la mise à jour régulière et la publication de l'échéancier des permis forestiers ;
- la constitution de nouvelles CFAD et le regroupement des PFA suivant les mêmes modalités d'accès à l'information ;
- les modalités d'exploitation des ressources forestières dans le domaine rural et de gestion des forêts communautaires afin d'éviter les éventuelles distorsions entre le domaine rural et le domaine permanent ;
- les mécanismes de lutte contre l'exploitation illégale de la ressource et d'application des sanctions ;
- la mise au point de mécanismes de re-distribution des bénéfices de l'exploitation forestière vers les populations locales, en nature ou en numéraire, par voie contractuelle ou par rétrocession fiscale.

3.1.1.2. Axe 2 : achever le cadre législatif et réglementaire du Code Forestier durant la phase transitoire (fin 2005)

Les textes réglementaires sont pour la plupart déjà élaborés. Les différents cahiers de charges (CC) mentionnés dans le Code Forestier seront rédigés suivant des modèles standards. Un accent particulier sera mis sur les clauses fixant le niveau de contribution financière et les modalités de versement des revenus tirés de l'exploitation de chaque concession forestière. Les textes réglementaires relatifs à la valorisation du domaine rural seront rédigés avec au préalable la formulation d'une stratégie et l'identification des instruments y afférents.

3.1.2. Contraintes du secteur :

Afin de mieux cerner toutes les contraintes du secteur et mettre en place des mesures efficaces à même d'assurer l'attractivité de ce secteur, une étude économique du secteur est en cours. Les principales contraintes identifiées du secteur sont :

- la faible participation des nationaux dans l'exploitation forestière et l'industrie du bois au Gabon ;
- la dépendance du secteur forestier à la demande extérieure et aux fluctuations du marché international.

3.1.3. Objectifs globaux du secteur :

Les objectifs généraux de cette composante sont : (i) de gérer de manière durable les ressources forestières et de sauvegarder leur diversité biologique, (ii) d'assurer le partage des bénéfices dérivant de la gestion des ressources naturelles avec les populations, et (iii) de renforcer le processus d'industrialisation, afin d'augmenter de manière significative la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et d'améliorer le niveau de vie de la population.

3.1.4. Résultats attendus

En parallèle avec l'avancement des réformes, le Programme réalisera les investissements nécessaires pour atteindre les résultats suivants :

- **R.1** Les forêts sont gérées de manière durable et responsable ;
- **R.2** La valorisation et la commercialisation des produits forestiers sont améliorées ;
- **R.3** Une fiscalité forestière rentable, adaptée et incitative est *mise en place et appliquée* ;
- **R.4** La biodiversité est préservée en dehors des parcs nationaux.

3.1.5. Activités à exécuter dans le cadre du PSFE

3.1.5.1. Sous-composante 1 : Les forêts sont gérées de manière durable et responsable

Pour gérer de manière durable et responsable l'ensemble des forêts dans le domaine forestier permanent et rural, l'administration forestière se dotera des principaux moyens structurants que sont :

- des services centraux, des inspections provinciales, des cantonnements et des brigades bien structurées et bien équipés. Un personnel techniquement au point et motivé ;
- le Système d'Information et de Gestion des Eaux et Forêts (SIGEF) ;
- un cadre réglementaire adapté et complété ;
- des structures consacrées à l'appui aux opérateurs notamment des partenariats dynamiques avec le secteur bancaire ;
- des structures de formations complètes permettant d'assurer la couverture des besoins en main d'œuvre qualifiée.

A cet effet, les activités suivantes seront conduites :

3.1.5.1.1. Définir et matérialiser le domaine forestier de l'Etat – Zonage participatif

La proposition d'affectation des terres en zone 1 sera mise à jour tandis que l'exercice d'affectation des terres en zone 2 sera finalisé, conduisant ainsi à un plan d'affectation national des terres adopté. Ces activités se feront de façon participative. Un contrôle de conformité de la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les concessions disposant déjà d'un plan d'aménagement ou en cours d'agrément sera réalisé durant le programme. Un plan de réhabilitation des forêts dégradées en zone 1 sera élaboré et mis en œuvre. Il viendra compléter les actions d'inventaires post exploitation dans la même zone.

3.1.5.1.2. Inventorier les ressources forestières

En matière d'inventaire forestier, l'administration forestière conduira des inventaires post exploitation (en zone 1) et des inventaires d'exploration dans les portions du domaine forestier incluant le domaine forestier rural non encore attribué. Il s'agira pour le ministère de traiter et de capitaliser les données d'inventaires et de suivi de la production forestière visant à assurer la validité des résultats d'inventaires présentés par les exploitants forestiers.

3.1.5.1.3. Améliorer la traçabilité et la connaissance du flux d'informations dans la filière bois

A ce titre, le suivi, la traçabilité et la connaissance du flux d'informations dans la filière bois seront assurés par le développement et la mise en œuvre du Système d'Information et de Gestion des Eaux et Forêts (SIGEF) à l'échelle nationale et par la mise en place d'un système de traçabilité physique des grumes de la forêt à l'usine ou au port. Le SIGEF comprendra notamment un module géographique, un module fiscal et un module de suivi des contentieux.

3.1.5.1.4. Finaliser le cadre réglementaire de l'aménagement forestier

Il s'agira de mettre en place et de compléter de façon spécifique le nouveau code forestier par la finalisation du guide technique national en matière d'aménagement et la gestion des forêts domaniales productives enregistrées. **Il s'agit aussi** de mettre à la disposition des acteurs du secteur des modèles de : plan simple de gestion, cahier de clause contractuelle et un canevas de contrôle de terrain pour les audits forestiers administratifs. **L'administration fournira des services de conseils et de suivi des plans d'aménagement.**

3.1.5.1.5. Procéder à la réouverture effective des Brigades d'inventaires et d'aménagements forestiers

Les plantations forestières seront sécurisées et les brigades de reboisement seront opérationnelles dans le but de poursuivre et de capitaliser les recherches scientifiques entreprises par l'administration forestière et ses partenaires. Les activités de reboisement devront être menées dans les parcelles dégradées du domaine forestier permanent.

3.1.5.1.6. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Les capacités humaines de l'administration forestière seront renforcées par la formation des personnels dans des domaines ciblés de l'aménagement, de la foresterie communautaire, des systèmes d'informations géographiques et organisationnelles et du suivi-évaluation des projets d'investissement. Un accent particulier sera également mis sur les structures d'accueil telles que les inspections, les cantonnements, etc.

3.1.5.1.7. Impliquer les nationaux dans le processus d'aménagement

Les PME/PMI du secteur **forestier** de l'exploitation/aménagement, principales bénéficiaires des Permis Forestier Associés (PFA) recevront un appui technique et organisationnel de l'administration. Des mécanismes de financement souples seront recherchés afin d'apporter les ressources nécessaires aux opérations d'élaboration et de mise en œuvre de l'aménagement dans les PFA. Un cadre de concertation national entre les opérateurs **économiques forestiers** de l'aménagement sera mis en place. Par ailleurs des modèles de cogestion autour des CFAD seront définis et mis en œuvre dans le cadre du programme.

3.1.5.1.8. Mettre en place des forêts communautaires

Une cellule de foresterie sociale sera instituée au sein de l'administration forestière pour initier, suivre et évaluer les expériences pilotes de cogestion et de création de forêts communautaires

3.1.5.1.9. Promouvoir une exploitation à faible impact

Des séminaires de sensibilisation et des ateliers de formation pratique en chantier seront organisés à destination des abatteurs et des personnels de l'administration chargés du contrôle des opérations forestières.

3.1.5.2. Sous-composante 2 : La valorisation et la commercialisation des produits forestiers sont améliorées

3.1.5.2.1. Actualiser et valider le schéma directeur d'industrialisation de la filière bois – intégrer dans le point 1 sur la transformation

Le document stratégique qu'est le schéma directeur de l'industrialisation de la filière bois sera actualisé et validé.

3.1.5.2.2. Accroître et diversifier la transformation des produits forestiers

L'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre seront réglementés et encouragés. Il s'agit plus particulièrement de valoriser les rebuts (coursions, culées, branches...) de l'exploitation forestière, les déchets issus de la première transformation et les produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le Garcinia, le rotin, le charbon de bois, etc.

Une base de données géoréférencées sur les unités de première, deuxième et troisième transformation sera établie et actualisée. Des mesures incitatives de nature réglementaire, financière et fiscale seront prises pour encourager la constitution d'un tissu de PMI/PME gabonaises de transformation.

3.1.5.2.3. Sécuriser les approvisionnements des usines

L'évaluation des capacités de transformation, le contingentement des volumes de bois exportés, la promotion des partenariats entre les PME/PMI gabonaises et les structures industrielles étrangères contribueront à la sécurisation des approvisionnements des usines locales.

3.1.5.2.4. Mettre en place des outils opérationnels de gestion et de traitement de données statistiques

La capitalisation de l'ensemble des prototypes expérimentés dans le cadre des projets OIBT permettra de réaliser cette activité.

3.1.5.2.5. Mettre en place et appliquer la mercuriale des bois divers –

Une étude technique sera à la base d'un texte réglementaire instituant une mercuriale des bois divers en République gabonaise.

3.1.5.2.6. 6. Promouvoir les essences secondaires peu connues

Un laboratoire d'études technologiques des essences peu connues et potentiellement utilisables de la forêt gabonaise sera construit. Les résultats des études et des tests en laboratoire soutiendront les campagnes de promotion des bois gabonais.

3.1.5.2.7. Identifier et répertorier les circuits de commercialisation des produits transformés

Un répertoire indiquant la nature, la quantité et les circuits de commercialisation des produits forestiers, sera produit annuellement durant l'exécution du programme.

3.1.5.2.8. Impliquer les nationaux dans la transformation du bois

Un appui particulier sera apporté aux nationaux désirant s'investir dans la PME/PMI de transformation par : la définition d'un cadre réglementaire attractif, le renforcement des capacités managériales des opérateurs et la recherche des mécanismes de financements souples en faveur des promoteurs nationaux.

3.1.5.2.9. Tester le système d'adjudication à travers des essais-pilotes

Des études préparatoires seront conduites pour mettre au point les critères techniques et financiers, les procédures, les zones et les superficies concernées et examiner les conséquences sur les pratiques d'exploitation.

3.1.5.2.10. Appui à la mise en œuvre des réformes de la SNBG.

Une étude/diagnostic de la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG) et proposition de scénarii d'évolution est en cours. Le scénario retenu par le Gouvernement à la suite de la restitution de la troisième phase par le Cabinet chargé de conduire la dite étude est la restructuration profonde avec levée du monopole sur la commercialisation des grumes d'okoumé et d'ozigo à compter du 1^{er} janvier 2006.

3.1.5.3. Sous-composante 3: L'Environnement économique et fiscal adapté et incitatif est mise en place

Les principales activités qui seront exécutées sont :

3.1.5.3.1. Mettre en place une commission fiscale favorable à un meilleur recouvrement et liquidation de la fiscalité forestière

Les capacités de l'administration (DGEF/DGI) en matière de suivi du recouvrement et de la liquidation de la fiscalité forestière seront renforcées. Il s'agit de rendre opérationnelle la commission paritaire Impôts-forêts en renforçant la concertation et l'échange d'information entre ses membres et en la dotant des moyens d'analyse et d'outils d'aide à la décision et à l'accompagnement des opérateurs économiques.

3.1.5.3.2. Mettre en place un mécanisme de redistribution d'une partie des taxes directement vers les entités locales à des fins de développement local d'intérêt collectif.

Ce système sera assorti de mesures de suivi des transferts et des affectations des fonds au niveau local, avec information au public.

3.1.5.4. Sous-composante 4: La biodiversité est préservée en dehors des parcs nationaux

Dans cette perspective, les activités à exécuter sont :

3.1.5.5. : la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées est valorisée et conservée

- Mettre en place et renforcer les structures de gestion de la biodiversité ;
- Améliorer la connaissance de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées ;
- Impliquer les populations locales dans la gestion de la biodiversité ;
- Gérer la biodiversité dans les forêts de production.

3.1.5.6. : Les capacités nationales de gestion de la biodiversité sont renforcées

- former des spécialistes en matière de gestion de la biodiversité ;
- doter les services compétents en équipements prioritaires ;
- rendre opérationnelles les brigades mobiles ;
- mettre en place une base des données ;
- mettre en place un système de monitoring (surveillance).

3.1.5.7. : L'identification et l'évaluation d'autres sites d'intérêts biologiques et touristiques sont entamées

- Identifier et évaluer les sites ;
- Mener les campagnes d'explication et de sensibilisation auprès des populations riveraines ;
- Cartographier les sites d'intérêts biologiques ou culturels ;

3.1.5.8. : Le classement d'autres types d'aires protégées est réalisé

Pour classer d'autres aires protégées il faudrait :

- Organiser les réunions de commission de classement ;
- Vulgariser les textes de classement ;
- Délimiter les sites classés ;

3.1.5.9. : La destination Gabon est devenue incontournable

Pour rendre la destination Gabon effectivement incontournable, il conviendrait de :

- Identifier les sites touristiques potentiels;
- Aménager les sites touristiques ;
- Elaborer un plan marketing des aires protégées ;
- Elaborer les lignes directrices

3.2. COMPOSANTE 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

3.2.1. Enjeux du secteur

Le Gabon compte 800 km de façade maritime et environ 10 000 km² de cours d'eau, de lacs et de lagunes. La productivité des eaux marines gabonaises est assez forte au sud du Cap Lopez (Port Gentil) et celle des eaux intérieures n'a pas encore fait l'objet d'études appropriées.

En 2003, la production totale des pêches et de l'aquaculture est de 44 854, 9 tonnes dont 12 494,3 tonnes pour la pêche industrielle, 32 280,6 tonnes pour la pêche artisanale, dont 22 780,6 pour la pêche artisanale maritime et 9500 tonnes pour la pêche continentale et enfin 80 tonnes pour l'aquaculture. La contribution de ce secteur au PIB national est de l'ordre de 1, 2 %, soit un montant de 47, 2 milliards de FCF pour la production totale des pêches et de l'aquaculture.

La Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) date de moins de 10 ans et a accompli aujourd'hui d'énormes progrès matérialisés par :

- la création d'un centre de formation des jeunes pêcheurs et pisciculteurs ;
- la mise en place du « Service de la Qualité et de l'Inspection Sanitaire » ;
- l'amélioration du système de suivi statistique des activités ;
- l'élaboration d'un Code des Pêches et de l'Aquaculture ;
- la mise en place d'un système de surveillance par satellite (expérimentation de balises de positionnement Argos à bord des navires) ;
- la mise en place des repos biologiques pour d'une part les stocks de crevettes et d'autre part pour l'ethmalose ;
- la construction de centres communautaires de pêche à Port Gentil, Libreville et Lambaréné.

3.2.2. Contraintes

Ces réalisations ne sauraient occulter les difficultés que rencontrent la DGPA notamment :

1. l'insuffisance des ressources humaines et moyens matériels ;
2. l'insuffisance de connaissances fondamentales à la prise de décision dans le secteur tant au niveau des ressources halieutiques que des flottes ;
3. l'absence d'une filière agricole pour un appui au développement de la pisciculture notamment pour la fabrication d'aliments pour poissons;
4. l'absence d'un centre de recherche halieutique.

3.2.3. Objectif général du secteur

L'objectif général de cette composante est d'assurer au pays l'autosuffisance en protéines animales et de positionner le Gabon en exportateur net de poissons et de produits dérivés et *in fine*, d'améliorer sa contribution au développement économique et social du pays dans un contexte de risques environnementaux minimisés.

3.2.4. Résultats attendus

La stratégie du secteur Pêche et Aquaculture vise une meilleure utilisation des ressources halieutiques dans le cadre de la diversification de l'économie. Pour atteindre cet objectif, les résultats suivants sont attendus :

- **R₁** la connaissance des ressources halieutiques est améliorée;
- **R₂** la disponibilité en produits de la pêche et de l'aquaculture est améliorée et les ressources sont valorisées localement ;
- **R₃** le cadre légal et réglementaire est assurée et le système de protection des ressources halieutiques est amélioré;
- **R₄** les capacités dans le secteur sont renforcées.

3.2.5. . Activités à exécuter dans le cadre du PSFE

3.2.5.1. Sous-composante 1 : la connaissance des ressources halieutiques est améliorée

Pour parvenir à ce résultat, les activités suivantes sont nécessaires :

- mener des études en vue d'une meilleure connaissance des stocks et de la répartition spatio-temporelle de la ressource;
- améliorer le système de collecte, de traitement et de diffusion de données;
- améliorer la connaissance sur les zones sensibles et leur productivité ;
- mettre en place l'observatoire des pêches

3.2.5.2. Sous-composante 2 : la disponibilité en produits de la pêche et de l'aquaculture est améliorée et les ressources sont valorisées localement

Les actions à mener seront de :

- mettre en place des mécanismes visant à réduire les pertes post-captures en favorisant la création des unités de transformation des produits de la pêche;
- améliorer et diversifier la production de l'aquaculture par la promotion de nouvelles espèces, l'initiation à l'aquaculture marine et l'encadrement technique des promoteurs ;
- améliorer la qualité des produits de la pêche sur les marchés par les inspections sanitaires;
- développer la transformation locale des produits de la pêche;
- développer les circuits de commercialisation.

3.2.5.3. Sous-composante 3 : le cadre légal et réglementaire est assurée et le système de protection des ressources halieutiques est amélioré

Il s'agit de :

- actualiser la réglementation sur la pêche et l'aquaculture ;
- renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance des activités des pêches ;
- élaborer le plan national d'aménagement des ressources halieutiques ;
- informer, éduquer et communiquer sur les espèces et écosystèmes particuliers ainsi que sur la réglementation.

3.2.5.4. Sous-composante 4 : les capacités dans le secteur sont renforcées

Il convient de réaliser les actions suivantes :

- inciter les nationaux à exercer les métiers de la pêche et de l'aquaculture ;

- améliorer le management de l'administration ;
- organiser les acteurs en groupements socio- professionnels;
- construire et rendre opérationnel d'autres centres communautaires des pêches ;
- organiser les points de débarquement des produits de la pêche;
- réviser la fiscalité appliquée pour rendre le secteur plus attractif;
- mettre en place les mécanismes de financement (micro- crédits) adaptés aux activités de pêches.

3.3. COMPOSANTE 3 : VALORISATION DES BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

3.3.1. Enjeux sectoriels

Le potentiel environnemental demeure inexploité au Gabon malgré les activités anthropiques constatées ces dernières années. Avec les exercices de planification stratégiques initiés par le Gabon dans le domaine de l'environnement et l'existence d'un cadre réglementaire et juridique, il est actuellement possible de déployer un ensemble d'activités dans le secteur de la valorisation et la protection des biens et services environnementaux ; notamment :

- la gestion durable de la biodiversité ;
- l'application des études d'impact ;
- les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ; résine d'okoumé... ;
- Biens et services environnementaux : bio prospection ;
- la gestion des Puits de carbone et gaz à effet de serre ;
- la gestion des déchets et pollutions ;
- la gestion des plans d'eau et des zones humides.

Ce déploiement va ainsi, d'une part favoriser au niveau mondial la contribution du patrimoine environnemental gabonais dans le maintien de l'équilibre écologique global, et d'autre part accroître au niveau national la valorisation des biens et services environnementaux et contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

3.3.2. Contraintes du secteur

Les contraintes majeures à la valorisation de biens et services environnementaux peuvent être subdivisées en différents volets:

3.3.2.1. Volet 1 : Produits Forestiers Non Ligneux

Les contraintes majeures à la valorisation des PFNL sont le manque de données sur les espèces et de contrôle du commerce international. Il faut noter pour le cas spécifique de la gestion de la filière viande de brousse, les contraintes suivantes (i) l'insuffisance des moyens de contrôle et une confusion des prérogatives entre les administrations concernées, (ii) l'inexistence d'un système de suivi et de quota, (iii) le manque d'information des populations.

3.3.2.2. Volet 2 : Séquestration de carbone et réduction des émissions de GES

Les contraintes majeures sont (i) le manque de connaissance du potentiel du Gabon, (ii) l'absence d'un système de mesure du carbone, (iii) l'insuffisance d'experts gabonais dans le domaine, (iv) insuffisance d'un cadre juridique.

3.3.3. Objectif général

L'objectif général de cette composante est de gérer et conserver durablement l'environnement. Il s'agira : d'explorer et de développer les opportunités des marchés émergents pour les biens et services

environnementaux (valorisation de la biodiversité, séquestration de carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, production de produits forestiers non ligneux, etc.)

3.3.4. Résultats attendus

Les préoccupations environnementales seront mieux intégrées à travers les résultats suivants :

- **R₁** l'amélioration du cadre de vie est renforcée ;
- **R₂** les activités génératrices de revenus sont mises en œuvre ;
- **R₃** la conservation des ressources biologiques est améliorée ;
- **R₄** les plans d'eau et les zones humides sont gérés de façon durable.

3.3.5. Activités à exécuter dans le cadre du PSFE

Les activités inscrites dans le cadre de la composante sont :

3.3.5.1. Sous-composante 1 : l'amélioration du cadre de vie est renforcée

3.3.5.1.1. Mettre en œuvre des normes de qualité du cadre de vie

Les tâches principale de cette activité sont :

- élaborer des manuels sur les normes de qualité de l'environnement;
- assurer l'application des normes (PM) ;
- mener des enquêtes d'opinions;
- vulgariser le décret relatif aux EIE ;
- élaborer un Programme de réhabilitation des sites et sols pollués ;
- concevoir un schéma directeur d'aménagement de la zone côtière,
- inventorier des installations classées pour la protection de l'environnement ??;
- inventorier des polluants (projet POPs) ;
- équiper le laboratoire de contrôle antipollution ;
- mettre en œuvre le plan d'atténuation des impacts socio-environnementaux du PSFE, filtrage annuel des plans de travail PTA, monitoring des mesures d'atténuation définies, sur le plan social et environnemental

3.3.5.1.2. Assurer la gestion des déchets

La gestion des déchet nécessitera les tâches suivantes :

- élaborer une stratégie de gestion des déchets ;
- coordonner et contrôler la mise en œuvre de la gestion des déchets ;
- Elaborer un programme national de gestion des déchets ménagers et spéciaux ;

3.3.5.1.3. Développer l'information et l'éducation relative à l'assainissement et à la salubrité (partenariat avec les ONG et autres opérateurs ;

Le développement de l'information et de l'éducation en matière d'assainissement et de la salubrité sera effectif en assurant l'exécution des tâches suivantes :

- réaliser un film documentaire sur l'environnement dégradé ;
- concevoir le programme d'information et d'éducation ;
- assurer la mise en œuvre du programme

3.3.5.1.4. Mettre en place un fonds environnemental pour le renforcement des capacités opérationnelles des ONG nationales

- concevoir le fonds et ses procédures de gestion ;
- procéder à la création du fonds ;
- assurer le suivi de la gestion du fonds ;

- assurer le financement du fonds (PM 3143) ;
- soutenir les ONG

3.3.5.1.5. Mettre en œuvre la législation environnementale

- Elaborer des textes d'application du code de l'environnement ;
- Elaborer une charte avec les ONGs et les opérateurs ??;
- Elaborer un cadre réglementaire pour l'application du protocole de Carthagène ??,
- Vulgariser les textes d'application ;
- Mettre en place un cadre de concertation entre acteurs pour le suivi de l'application des textes ok mais quoi concrètement ?;

3.3.5.2. Sous-composante 2 : Des activités génératrices de revenus sont mises en œuvre

3.3.5.2.1. Prendre en compte le marché émergent du carbone

- évaluer les possibilités de séquestration du carbone;
- élaborer une stratégie de développement du marché du carbone ;
- appuyer la mise en place d'une coordination pour la gestion du marché du carbone ;
- renforcer le cadre juridique ;

3.3.5.2.2. Promouvoir la valorisation des biens et services environnementaux autres que ceux liés au marché du carbone

- réaliser une étude de faisabilité sur le développement des biens et services environnementaux ;
- structurer et valoriser la filière PFNL ;
- Etude de faisabilité sur la valorisation de la résine d'okoumé ;
- Domesticquer et structurer les autres PFNL comme l'*Irvingia gabonensis* (voir Recherche) ;
- Recenser des espèces botaniques anti parasitaires ;

3.3.5.2.3. Promotion des Bio molécules

- Evaluer les possibilités de valorisation économique de l'ibogaïne ;
- Former des chercheurs en biomolécules ;
- Equiper des laboratoires pour la recherche en biomolécule ;
- Appuyer les projets de recherche sur la valorisation de la biodiversité (IPHAMETRA).

3.3.5.2.4. Renforcer les capacités opérationnelles

- évaluer et redéfinir le cadre de compétence lié à la gestion des biens et services environnementaux ;
- Former les spécialistes nationaux en biens et services environnementaux ;
- doter les services provinciaux en équipements prioritaires (PM);
- Evaluer les capacités nationales à renforcer (projet ANCR) ;
- mettre en place un programme de renforcement des capacités,
- Créer des inspections provinciales ;
- Former des agents aux techniques de contrôle environnemental ;
- Acquérir les équipements nécessaires pour le contrôle environnemental ;

3.3.5.2.5. Instaurer un système de taxation sur l'exploitation des ressources environnementales

- réaliser une étude de faisabilité sur l'instauration d'une fiscalité environnementale ;
- Elaborer des textes relatifs à la fiscalité environnementale ;

- Mise en place des mécanismes de contrôle de la fiscalité environnementale ;

3.3.5.3. Sous-composante 3 : La conservation des ressources biologiques est améliorée

3.3.5.3.1. Mettre En œuvre la législation environnementale

- vulgariser les textes d'application ;
- veiller à l'application des textes juridiques .

3.3.5.3.2. Contribuer à la conservation *in situ*

- définir la distribution de la diversité biologique du Gabon ;
- renforcer les mesures de protection de la diversité biologique (PM 3312) ;
- établir et mettre en œuvre les normes d'exploitation des ressources biologiques ;
- renforcer et appuyer le programme MAB ;

3.3.5.4. Sous-composante 4 : Les plans d'eau et les zones humides sont gérés de façon durable.

3.3.5.4.1. Elaborer un plan de gestion durable des zones humides

- réaliser une étude sur la typologie des zones humides ;
- mettre en œuvre un plan de gestion des zones humides prioritaires ;
- réaliser une étude socio-économique des zones humides.

3.3.5.4.2. Aménager les bassins versants

- identifier les bassins versants critiques ;
- analyser la problématique de chaque bassin versant critique ;
- mettre en œuvre les solutions appropriées ;

3.4. **COMPOSANTE 4 : VALORISATION DES PARCS NATIONAUX**

3.4.1. **Enjeux sectoriels.**

3.4.1.1. **Un potentiel exceptionnel**

Dix ans après le Sommet de la Terre à Rio, le Gabon se signalait à l'attention de la communauté internationale en rendant publique, lors de la seconde Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Johannesburg en septembre 2002, la création d'un réseau de treize parcs nationaux couvrant 3.013.842 hectares.

Jusqu'ici, une superficie d'environ 2.900.000 hectares avait été classée en aires protégées, soit 10,8% de la superficie du pays. La création des parcs nationaux porte la surface protégée par le Gabon à 14,04% de la superficie totale du territoire, soit près de 3.758.107ha (voir tableau en annexe).

La superficie du Gabon est de 267.667 Km² et la forêt couvre plus de 85% de cette superficie. Plus du tiers de la forêt gabonaise est à l'état primaire. La flore et la faune du Gabon sont extrêmement riches avec un taux d'endémisme élevé. Au point de vue floristique, on considère que cette région est l'une des plus riches en nombre d'espèces par unité de surface de toute l'Afrique tropicale avec plus de 6.000 espèces d'arbres. La faune ne compte pas moins de 130 espèces de mammifères dont 19 espèces de primates avec d'importantes populations de grands primates (gorilles et chimpanzés). Tandis que la population d'éléphants est, avec 60.000 individus environ, l'une des plus importantes et stables d'Afrique. L'avifaune compte plus de 650 espèces d'oiseaux. La présence de nombreux reptiles et des différentes tortues marines contribue également à la richesse faunique du Gabon.

Les observations qui en résultent classent les parcs nationaux du Gabon comme des lieux uniques au monde en terme de richesse des trésors naturels. Les dômes rocheux (« inselbergs ») surgissant des forêts de Minkébé et la forêt s'étalant des plages de Loango aux savanes des plateaux Batéké sont autant de paysages époustouflants offerts par ces parcs nationaux qui abritent également diverses variétés d'espèces animales et végétales. Il faut rappeler qu'à elle seule, la flore gabonaise est plus diversifiée que celle de l'ensemble des pays de l'Afrique de l'ouest. Les Monts de Cristal renferment de orchidées qui fascinent les plus grands botanistes du monde. En ce qui concerne les animaux, ces parcs sont riches en populations typiques des forêts tels que les gorilles, les chimpanzés, les bongos, les éléphants

Au sens de la loi (article 70 du code forestier), constituent des aires protégées : les réserves naturelles intégrales ; les jardins zoologiques ; les sanctuaires d'espèces animales et végétales ; les réserves de faune ; les parcs nationaux et les domaines de chasse.

Surface protégée du pays en 2005

Surface totale du pays (ha)	26 766 670
Surface totale protégée (ha)	3 758 107
Parcs Nationaux (ha)	3 013 842
Autres aires protégées (ha)	744 265
Pourcentage du territoire érigé en aires protégées	14,04%
Pourcentage du territoire érigé en parcs nationaux	11,26%

3.4.1.2. Politique sectorielle du gouvernement

Le 18 mai 2004, le Gouvernement a adopté une lettre de politique sectorielle, qui développe la vision du Gabon pour la mise en valeur de sa diversité biologique et les stratégies pour y parvenir.

Cette lettre de politique sectorielle est la conséquence d'une politique qui, depuis 1992, est résolument tournée vers la valorisation durable des ressources environnementales. C'est ainsi que, depuis la signature de la convention sur la Biodiversité, le Gabon a complètement réaménagé son corpus législatif (Code de l'environnement, code forestier), et s'est même engagé plus avant en créant, en 2002, un réseau de 13 parcs nationaux, portant ainsi la surface totale protégée de son territoire à près de 14%.

La Lettre de politique sectorielle exprime les réformes de gouvernance que le Gouvernement gabonais conduira pour améliorer l'efficacité économique et les bénéfices sociaux que l'exploitation des ressources naturelles apporte à la collectivité nationale, de façon durable et en préservant la valeur des écosystèmes naturels pour l'humanité. Elle présente les réformes qui seront conduites pour améliorer les performances socio-économiques des ressources naturelles tout en assurant leur durabilité environnementale.

Par ailleurs, le rapport « Environmental Sustainability Index », désormais publié chaque année par L'Université de Yale et l'Université Columbia lors du Forum économique mondial de Davos, indique qu'en 2005 le Gabon est en tête des pays africains en termes de gestion environnementale. Ce rapport développe l'indice de durabilité environnementale.

Cet Indice De Durabilité environnementale¹ (IDD ou ESI pour Environmental Sustainability Index) sert à mesurer les performances environnementales générales accomplis par 142 pays en vue d'assurer la durabilité de l'environnement. Il est calculé à partir d'une liste de 76 variables sous-jacentes intégrées à 21 indicateurs de base. Les 21 indicateurs pris en compte sont notamment la qualité de l'air et de l'eau, biodiversité, artificialisation du territoire, contraintes sur les écosystèmes, déchets, gestion des ressources naturelles, politique de l'environnement, etc.

Dans le rapport 2005, le Gabon est classé 12^e dans le classement global et 4^e des pays non-OCDE. Le Gabon est en tête des pays membres du NEPAD, devant la République Centrafricaine, qui est classée 25^e. Cette performance est justifiée ainsi :

« Le Gabon est le pays le mieux noté en Afrique pour ce qui est de la protection des ressources naturelles. Ce qui signifie que notre analyse conclut que c'est le pays africain qui éprouvera probablement le moins de détérioration environnementale majeure à court et à moyen terme. Cela ne signifie pas que le Gabon est sans problèmes. Un certain nombre de mesures de protection des ressources naturelles contribuent de manière significative à ses hautes performances dans notre classification (ESI), et qui les expliquent également que ce pays récolte la troisième meilleure performance globale pour les systèmes environnementaux. Cependant, étant un pays en voie de développement, le Gabon a des sous performances en matière de capacité, et ce fait est susceptible de poser des défis significatifs au pays pour faire face au futur. Cependant, sa capacité à avancer efficacement, est malgré tout augmentée par ses points relativement bons sur la vulnérabilité humaine et l'intendance globale ». (Esty, Daniel C., Marc Levy, Tanja Srebotnjak, and Alexander de Sherbinin. 2005).

¹ On entend par durabilité environnementale la capacité d'afficher un haut niveau de rendement dans cinq secteurs (systèmes environnementaux, réduction du stress environnemental, réduction de la vulnérabilité humaine, capacités sociales et institutionnelles, bonne intendance mondiale) de manière durable. Toutes ces données sont ensuite combinées pour donner une image globale de la durabilité environnementale des pays.

3.4.2. Contraintes

Concernant la mise en valeur des parcs nationaux, la Lettre de Politique Sectorielle indique les réformes que le Gouvernement conduira dans l'intérêt des populations, dès 2004, et qui sont indispensables pour lever les contraintes qui obèrent les performances socio-économiques de ce secteur, notamment :

1. *la mise en place effective de la structure de gestion du réseau de parcs.* Vu la complexité du réseau, qui présente des caractéristiques géomorphologiques et biologiques uniques au monde, il est nécessaire d'élaborer un cadre juridique et organisationnel qui accorde la priorité à la décentralisation et consacre l'autonomie de chaque parc, en même temps qu'il garantit les mêmes standards (communication, sécurité, formation) à l'ensemble du réseau ;

2. *la connaissance du potentiel biologique et culturel des parcs nationaux.* C'est en effet un défi de connaître pour pouvoir perpétuer, dans des conditions aussi naturelles que possible, des exemples aussi représentatifs de régions physiographiques, de communautés biologiques, de ressources génétiques et d'espèces, tout en garantissant le maintiens de la diversité écologique et la stabilité des systèmes écologiques ;

3. *la protection de la biodiversité et la surveillance des parcs.* L'enjeu est également d'éliminer et, ultérieurement, prévenir toute forme d'exploitation ou d'occupation incompatible avec les objectifs de conservation. Il est nécessaire de garantir le respect des éléments écologiques, géomorphologiques, sacrés ou esthétiques justifiant ce statut ;

4. *la définition des activités et des produits permettant de valoriser les ressources naturelles contenues dans les parcs nationaux.* Ces parcs contiennent des régions naturelles et des paysages d'importance nationale et internationale, qui peuvent être aménagés à des fins scientifiques, éducatives, spirituelles, récréatives ou touristiques. Ils peuvent de ce fait contribuer à la bonne santé de l'économie locale par des aménagements de l'espace, le développement d'activités, la création d'emplois, la promotion d'une image de marque propice à un tourisme respectueux de l'environnement ;

5. *La mise en place de mécanismes financiers nationaux et internationaux durables pour la gestion des parcs nationaux.* La recherche et la mise en place de mécanismes financiers durables (redevances, fonds fiduciaires, etc.) est importante pour garantir la pérennité du réseau.

6. *l'implication des populations locales et à leur participation aux bénéfices issus de la mise en valeur des parcs.* Il est nécessaire de tenir compte des habitudes et des besoins des populations locales afin de mieux les impliquer dans la mise en valeur économique du parc.

La Lettre de Politique Sectorielle est assortie d'un agenda prioritaire indiquant les actions concrètes que le Gouvernement entreprendra en 2004 et 2005 en application de ce programme de réformes.

3.4.3. Système de gestion

Les aires protégées sont actuellement sous la responsabilité du Gouvernement en particulier sous celle du MEFPEPN (Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection de la Nature), et du Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN) une entité inter-ministérielle créée en 2002 .

Les aires protégées qui font l'objet de planification dans le cadre de la présente composante sont les parcs nationaux, qui représentent 80,20% de l'ensemble des surfaces protégées. Ce sont, au terme de la loi en cours d'examen, des aires protégées établies sur des portions du territoire où des écosystèmes terrestres ou marins, des sites géomorphologiques, historiques et autres formes de paysages, jouissent d'une protection particulière, avec l'objectif de maintenir la diversité biologique et les processus de régulation écologique naturels en y autorisant des activités réglementées

d'écotourisme, de recherche scientifique et d'éducation, tout en contribuant au développement économique et social des populations locales.

Dans la majorité de ceux-ci, le CNPN reçoit actuellement l'appui technique et financier d'un projet ou d'une ONG internationale. Ainsi, le CNPN travaille en particulier avec :

L'Union Européenne à travers le Programme ECOFAC (Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale) au Parc National de La Lope et le Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées (PSVAP) dans les parcs Nationaux de Loango et Moukalaba Doudou.

Le programme CARPE à travers le WCS dans les parcs Nationaux de Monts de Cristal, Ivindo, Waka, Birougou, Plateaux Bateke, Loango-Nord, Mayumba et Pongara

Le programme CARPE à travers le WWF dans les parcs Nationaux de Mwagne, Minkebe, Loango-Sud et Moukalaba-Doudou.

L'approche institutionnelle ainsi retenue a pour objectif de garantir l'exécution des activités dans les parcs nationaux du Gabon en vue de concourir à leur mise en valeur. Cette approche met en avant les principes suivants :

appui du CNPN aux partenaires publics et privés devant intervenir de façon directe ou indirecte dans les parcs nationaux. Le CNPN assurera les missions régaliennes de l'administration dans les parcs nationaux. Il s'agira notamment de veiller à l'application stricte de la loi et des règlements afin de garantir le développement harmonieux des activités de tous les intervenants dans ces aires protégées ;

participation directe des partenaires à la planification des activités et des investissements qui seront réalisés dans les parcs nationaux conformément aux Plans de Travail Annuels (PTA) du CNPN ;

coordination stratégique avec les partenaires impliqués pour l'exécution technique et le suivi/évaluation des activités prévues dans les parcs nationaux. L'expertise technique étant du ressort des départements ministériels, le CNPN veillera à leur implication dans le contrôle de l'exécution des activités des projets.

3.4.4. Objectifs de la composante

Depuis janvier 2005, avec l'appui de l'Union Européenne, le Gabon, à travers le CNPN, a formellement lancé un processus participatif d'élaboration d'un Plan Cadre de Gestion pour le Réseau des Parcs Nationaux dont l'objectif est de bâtir un programme national d'action cohérent dans lequel pourront s'inscrire de manière coordonnée les interventions des partenaires. Un premier atelier national a permis de s'accorder sur une vision, analyser les problématiques, définir des objectifs et résultats à long terme et mettre en cohérence les activités à réaliser pour atteindre ces objectifs, en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes (administrations, ONG nationales et internationales, populations etc.). Il a été suivi d'une série d'ateliers décentralisés permettant de préciser comment chaque parc contribuera à la réalisation des objectifs du réseau.

Le programme d'intervention dans les parcs nationaux a été configuré de façon à être cohérent avec la réalisation des objectifs globaux du réseau : la préservation de l'exceptionnelle biodiversité du Gabon et sa mise en valeur par l'écotourisme. Les axes d'intervention retenus correspondent aux préoccupations qui sont liées à la mise en œuvre de ce réseau à l'échelle nationale et locale, de façon à créer de la valeur ajoutée notamment par des emplois, préservation du capital naturel et l'attrait des investissements privés.

3.4.4.1. Objectif global

La vision à 30 ans dégagée pour l'ensemble du réseau s'énonce ainsi :

« Les parcs nationaux du Gabon sont un modèle de conservation reconnu dans le monde entier et une destination écotouristique de référence ».

La mise en œuvre du PSFE permettra d'ébranler l'ensemble du secteur dans l'atteinte de cette vision. Cependant, à l'échelle du programme, les activités vont se concentrer pour l'atteinte d'un objectif spécifique, à savoir :

3.4.4.2. Objectif spécifique

« La protection et la valorisation des parcs nationaux du Gabon sont assurées à long terme ».

Cet objectif propre au programme des parcs nationaux, énoncé pour une planification à quinze ans, relève de la compétence et de la sphère de responsabilité des équipes qui seront mises en place pour réaliser ce programme. Sa réalisation participera à l'atteinte de l'objectif global.

3.4.5. Résultats attendus

La réalisation de cet objectif spécifique passe par l'atteinte de six grands résultats :

Résultat 1 : - Un système adéquat de gestion des parcs nationaux est opérationnel

Résultat 2 : - La protection des parcs nationaux est assurée

Résultat 3 : - Les résultats de la recherche contribuent à la gestion efficace des parcs nationaux

Résultat 4 : - Les bases d'un écotourisme axé sur les parcs nationaux sont mises en place

Résultat 5 : - La communauté nationale adhère au processus de développement des parcs nationaux

Résultat 6 : - Les populations des zones périphériques s'engagent dans une gestion durable des ressources naturelles

3.4.6. Activités à mener

3.4.6.1. Pour atteindre le résultat 1 - Un système adéquat de gestion des parcs nationaux est opérationnel

Il s'agira de renforcer le dispositif légal et réglementaire (Loi sur les Parcs Nationaux, statut du personnel, etc.), de suivre les questions juridiques et institutionnelles, de mettre en place un cadre institutionnel adapté et fonctionnel, de développer une stratégie de mobilisation des fonds extérieurs, d'assurer les besoins en personnel, d'assurer le fonctionnement des services et enfin, d'assurer le suivi-évaluation des activités. Les activités proposées permettront de bâtir le cadre juridique, institutionnel et opérationnel nécessaire au démarrage des activités et au développement du réseau de parcs nationaux.

Le programme prévoit de mettre en place les procédures administratives et comptables, les outils de planification (plan directeur, plan de gestion, plans de travail annuels, plans sectoriels de développement du tourisme) et de programmation budgétaire (plan d'affaire, préparation des budgets annuels).

3.4.6.2. Pour atteindre le résultat 2 - La protection des parcs nationaux est assurée

Il s'agira d'assurer et de mettre en place les procédures de surveillance de chaque parc national, d'achever la délimitation physique des parcs, de créer des aires protégées transfrontalières, d'appliquer les solutions les mieux adaptées à l'existence de villages au sein des parcs nationaux et enfin d'évaluer les effets des mesures de surveillance et d'aménagement.

La coordination technique des activités de conservation, protection, surveillance, recherche et suivi permettra d'harmoniser les standards pour les plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux, de concevoir, mettre en œuvre et coordonner une base de données centralisée.

La mise en place des outils de surveillance et de protection de chaque parc national: il s'agira de développer une stratégie de surveillance en vue de la rendre opérationnelle (y compris par la fourniture d'équipements et la formation) ; mettre en place un processus technique de délimitation de chaque parc ; engager des collaborations trans-frontalières et suivre les procédures légales.

Il s'agira enfin de dimensionner et de planifier la réalisation des investissements nécessaires au fonctionnement de chaque parc national et les équipements y afférents.

3.4.6.3. Pour atteindre le résultat 3 - Les résultats de la recherche contribuent à la gestion efficace des parcs nationaux

Il s'agira d'organiser la recherche dans les parcs nationaux, de mettre en place et rendre fonctionnelle une base de données sur les PN, d'identifier les sujets de recherches pertinentes pour l'amélioration de la gestion des PN, de réaliser les inventaires biologiques de base et d'assurer le suivi de l'évolution des milieux naturels ;

La mise en place des outils de recherche, de suivi et évaluation : Il s'agira d'identifier des priorités de recherche (appliquée et fondamentales) et de réglementer les activités de recherche , d'appuyer l'administration pour le renforcement de ses capacités en matière d'études d'impact environnemental, d'effectuer des inventaires et la reconnaissance ; d'identifier des indicateurs (écologiques et socio-économiques) de suivi de la biodiversité ; de mettre en place un système de suivi et évaluation ; de traiter et d'analyser des données de suivi y inclus celles du tourisme ; d'évaluer le processus ; de mettre en place des bases de données (physiques et digitales) y compris des SIG.

3.4.6.4. Pour atteindre le résultat 4 - Les bases d'un écotourisme axé sur les parcs nationaux sont mises en place

Il s'agira d'élaborer la politique écotouristique du Gabon, de valoriser le potentiel écotouristique par le montage de produits, de réaliser les infrastructures écotouristiques, de mettre en œuvre un programme de formation en écotourisme et de suivre et évaluer les activités écotouristiques.

Assurer le développement des activités touristiques : Il s'agira de rendre opérationnels les services de guidage ; de mettre en place et d'entretenir les infrastructures touristiques légères (sentier, terrain de camping, mirador, case de passage, etc.) ; de mettre en place et de rendre opérationnels des centres d'accueil ou des éco-musées ; de faire la promotion des sites (brochures, guides, visites de TO, site web, etc.) ; de développer des activités culturelles et artisanales ; de suivre les expériences des visiteurs ; et de contrôler le respect des normes de développement de l'écotourisme

3.4.6.5. Pour atteindre le résultat 5 - La communauté nationale adhère au processus de développement des parcs nationaux

Il s'agira de sensibiliser le gouvernement et les autres institutions sur les enjeux des PN, de sensibiliser et impliquer les élites locales dans le processus de gestion des PN, de développer et mettre en œuvre un programme national d'information sur les enjeux des PN et de développer un programme d'éducation environnementale (écocitoyenneté).

La mise en place des outils de communication et de développement communautaires : Il s'agira de suivre les attitudes envers le parc national ; d'élaborer des programmes d'éducation environnementale et d'échanges des informations avec tous les acteurs ; de mettre en place et favoriser la co-gestion et d'autres mécanismes de participation ; d'impliquer les populations locales et de valoriser les cultures ancestrales (pygmées et autres) ; de renforcer les capacités de la société civile (ONG) ; de réduire les conflits hommes/animaux ; de mettre en place des mécanismes de

répartition des revenus ; de promouvoir des activités socio-économiques communautaires durables ; et de produire et diffuser des support de communication (brochure, radio, film, etc.)

3.4.6.6. Pour atteindre le résultat 6 - Les populations des zones périphériques s'engagent dans une gestion durable des ressources naturelles

Il s'agira de réduire les conflits homme/faune, d'augmenter les bénéfices directs des PN au profit des populations locales, d'élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion participative durable des ressources naturelles autour des parcs , de formuler et mettre en œuvre des conventions avec les opérateurs économiques et de contribuer à l'aménagement de la zone périphérique de chaque parc national.

3.5. COMPOSANTE 5 : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ;

3.5.1. Enjeux sectoriels

Les autorités gabonaises ont procédé à la réunification du Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche avec celui chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Cette réunification a permis de résoudre en partie le chevauchement des fonctions institutionnelles des différents services impliqués dans les questions relatives à l'environnement.

En plus de l'intégration de ces différentes administrations chargées de la gestion du secteur forêt et environnement, la création de la Coordination du Programme Sectoriel Forêt et Environnement (CPSFE) sont autant des signaux forts indiquant que le gouvernement s'est résolument engagé dans la réforme de ses institutions forestières et environnementales.

Le MEFPEPN nouvellement créé est l'organe ministériel principal chargé de mettre en œuvre la politique gouvernementale pour le secteur forestier, pêche et en matière de protection de l'environnement. Toutefois, le PSFE implique aussi la participation active d'autres acteurs dont le rôle est précisé dans le montage institutionnel.

Ce Ministère composé de 3 Directions Générales, est en cours de réorganisation. Il devrait désormais être composé de :

3.5.1.1. Trois Directions Générales :

- La Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- La Direction Générale de l'Environnement ;
- La Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture
- La Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées.

3.5.1.2. Quatre Directions Centrales :

- La Direction centrale du Système d'information ;
- La Direction Centrale Administrative et Financière ;
- La Direction Centrale du Personnel chargé de la Coordination
- La Direction Centrale du de l'Information et de la Communication

3.5.1.3. Trois organes sous tutelle :

- La SNBG ;
- L'ENEF ;
- Le CENAP.

Cette composante comprend les sous-composantes suivantes, qui doivent avoir des liens étroits entre elles et avec les autres composantes : (i) le renforcement institutionnel, (ii) la recherche et la formation, (iii) l'information, l'éducation et la communication.

3.5.2. Contraintes

La gestion du secteur intégrant la forêt, la pêche et l'environnement au Gabon fait face à un certain nombre de contraintes dont la principale est l'insuffisance de ressources humaines et de moyens matériels pour mettre en œuvre une véritable politique forestière et environnementale. On compte en effet, moins de 500 agents pour gérer plus de 22 millions d'hectares de forêt, soit un (1) agent pour 440 mille hectares ; lorsqu'on sait que le ratio retenu par l'UICN est un (1) agent pour 22 hectares.

3.5.3. Objectif général

L'objectif général de cette composante transversale est de : (i) Effectuer la a restructuration, le renforcement et le contrôle des capacités logistiques et opérationnelles de l'administration et impliquer les autres groupes d'acteurs dans l'exécution du programme et (ii) Renforcer et réorganiser les programmes de formation, de recherche et d'IEC plus en adéquation avec les besoins de l'administration, du secteur privé, de la société civile et des exigences de conservation des forêts et de l'environnement.

Par ailleurs, cette composante comprend les sous-composantes suivantes qui doivent avoir des liens étroits entre elles et avec les autres composantes : (i) le renforcement institutionnel, (ii) la recherche, (iii) la formation et (iv) l'information et la communication

3.5.4. Résultats attendus

3.5.4.1. Sous-composante 2 : Renforcement Institutionnel.

3.5.4.1.1. R1 : L'unité de « planification-suivi-évaluation » est renforcée;

- A1. Assurer la planification des ressources humaines et des PTA ;
- A2. Assurer le suivi – évaluation de la gestion des ressources humaines et du patrimoine du Ministère (profil des postes, recrutements, , évaluation des performances, mises à la retraite, etc.) ;
- A3. Assurer le suivi – évaluation de la gestion des ressources financières du Ministère (suivi de l'exécution des budgets par les services du ministère, comptabilité, etc.

3.5.4.1.2. R2 : L'administration est réorganisée et déconcentrée;

- A1. Elaborer et adopter le texte organique portant réorganisation du ministère.
- A2. Réhabiliter, construire et équiper les structures administratives centrales, provinciales ou régionales.
- A3. Mettre en place des cadres de concertation sur la gestion durable des ressources naturelles.
- A4. Mettre en place, renforcer et rendre opérationnelle la cellule de planification et de suivi-évaluation (CPSE) ;
- A5. Renforcer la cellule de coordination du programme sectoriel forêts environnement (PSFE).

3.5.4.1.3. R3 : Le secteur privé et la société civile (ONG, populations locales, syndicats ...) sont impliquées dans l'exécution du programme.

- A1. Elaborer et adopter les conventions de gestion des ressources naturelles ;
- A2. Monter les projets pilotes en matière de gestion participative des ressources naturelles en collaboration avec les différents partenaires au développement.

3.5.4.2. Sous-composante 2 : Formation.

3.5.4.2.1. R1 : Les formations sont assurées et promues

- A1. Assurer et améliorer la formation initiale ;
- A2. Assurer et améliorer les formations spécialisées;

- A3. Assurer et améliorer les formations continues ;
- A4. Assurer et améliorer les formations post-universitaires

3.5.4.2.2. R2 : Le renforcement des capacités en matière de formation de la nouvelle ENEF est assuré

- A1. Réviser et harmoniser les textes juridiques existants;
- A2. Finaliser les dossiers technique et financier
- A3. Réhabiliter, construire et équiper les structures de formation;
- A4. Renforcer et améliorer le programme de formation des formateurs ;
- A5. Renforcer et améliorer le partenariat multilatéral.

3.5.4.2.3. R3 : La création d'un Centre de Formation des métiers du bois est effective,

- A1. Elaborer et adopter les textes juridiques de création et d'organisation;
- A2. Evaluer les besoins en formation dans les métiers bois ;
- A3. Elaborer et mettre en œuvre les programmes et plans de formation;
- A4. Construire et équiper les structures d'accueil.

3.5.4.3. Sous-composante 3 : Recherche.

3.5.4.3.1. R1 :La stratégie de recherche sur les ressources naturelles renouvelables est élaborée;

- A1 : Elaborer un plan d'action quinquennal en vue de proposer des actions qui permettraient d'optimiser le domaine de la recherche et d'identifier ses différents programmes ;
- A2 : Instaurer un cadre d'exécution pour définir les responsabilités de mise en œuvre et mobiliser les moyens humains, matériels et financiers existants.

3.5.4.3.2. R2 : Les structures de recherche sont renforcées ;

- A1. Réhabiliter la station de recherche de sylviculture d'Ekouk ;
- A2. Réhabiliter la station de recherche de peuplements de forêts naturelles d'Oyan ;
- A3. Réhabiliter, renforcer et améliorer les structures d'appui à la recherche-développement de l'ENEF (parcelle des Conservateurs, arboretum, pépinière, laboratoires, etc.)

3.5.4.3.3. R3 : Les programmes identifiés par les trois secteurs sont mis en œuvre ;

- A1. Mettre en place un programme de recherche sur le suivi épidémiologique des espèces ;
- A2. Apporter un appui aux programmes sylvicole et aquacole des unités de recherche du CENAREST ;
- A3. Apporter un appui aux unités de monitoring (forêt, pêche, environnement).

3.5.4.3.4. R4 :Les résultats de la recherche sont vulgarisés et valorisés

- A1. Mettre en place un réseau de vulgarisation impliquant les administrations, les chercheurs, le secteur privé, la société civile (ONG, les partenaires au développement...) et les populations locales ;
- A2. Elaborer des outils de supports de vulgarisation et de valorisation des résultats de la recherche.

3.5.4.4. Sous-composante 4 : Information et communication .

3.5.4.4.1. R1 : La collecte de l'information est standardisée

- A1. Elaborer et adopter les normes et les documents standards de collecte;
- A2. Répertorier les producteurs potentiels de l'information ;
- A3. Mettre en place un réseau de collecte de données.

3.5.4.4.2. R2 : Le système d'information pour traitement est réalisé

- A1. Elaborer des études de faisabilité et mettre en œuvre les réseaux d'interconnexion ;
- A2. Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'informatisation des secteurs concernés ;
- A3. Elaborer et mettre en œuvre les programmes de formation à l'utilisation des outils informatiques ;
- A4. Assurer le bon fonctionnement et la maintenance des équipements informatiques. ;

3.5.4.4.3. R3 : La diffusion et la vulgarisation de l'information sont assurées

- A1. Identifier et élaborer les supports de diffusion de l'information ;
- A2. Assurer la diffusion des informations ;
- A3. Assurer la vulgarisation des informations ;
- A4. Améliorer les outils d'information et mettre en place un réseau de communication.
- L'unité de « planification des capacités » ?? est renforcée ;
- L'administration est déconcentrée;
- L'ensemble des personnels techniques de l'administration est recyclé et formé;
- La secteur privé et des populations locales participent dans l'exécution du programme .

3.5.4.5. Sous-composante 4 : Déconcentration de l'administration ;

Pour permettre au Ministère d'assurer sa présence sur le terrain et d'avoir une maîtrise sur le développement réel des activités, un appui du programme est nécessaire et consistera à : (i) doter le Ministère de nouveaux bâtiments pour les futures Directions provinciales, (ii) structurer les services provinciaux notamment, en créant des directions provinciales, d'où la prise de textes d'application de la loi sur la décentralisation est une conditionnalité majeure.

3.5.4.6. Sous-composante 5 : L'ensemble des personnels techniques de l'administration est recyclé et formé ;

Le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection de la Nature, compte aujourd'hui environ ???? agents dont plus du tiers sont des cadres de conception ce qui rend difficile la mise en pratique de la politique du département sur le terrain. Un redéploiement des effectifs formés ou recyclés à l'ENEF, s'imposera au cours de la mise en œuvre du PSFE. Le programme financera les activités suivantes : (i) identification des besoins prioritaires de formation en environnement, pêche et forêt ; (ii) la mise sur pied d'un programme national de recyclage et de formation continue et élargi à d'autres compétences (économie, administration, etc.).

3.5.4.7. Sous-composante 6 : La participation du secteur privé et des populations locales dans l'exécution du programme est assurée

L'implication des communautés villageoises dans la gestion des ressources naturelles est une innovation majeure de la loi 016/01 portant Code forestier. Cette disposition assurera une meilleure protection du couvert forestier et une augmentation des revenus des intéressés. Le programme à travers cette expérience soutiendra les actions suivantes : (i) l'élaboration des conventions de gestion des ressources naturelles et signature des dites conventions par les intéressés (les cahiers de charge attachés à celles-ci défissent le mode de gestion des ressources, l'affectation des revenus et les obligations des parties contractantes) ; (ii) la mise en place des projets pilotes en matière de gestion participative des ressources naturelles en collaboration avec les différents partenaires du développement rural. Le programme mettra en place des cadres de concertation multi-acteurs et veillera à ce que toutes les activités conduites dans le cadre des composantes thématiques s'effectuent de façon participative, en privilégiant l'implication des populations locales, bénéficiaires du PSFE, et du secteur privé et des autres expressions de la société civile.

C.2. Cadre logique (susceptible d’être à nouveau modifié) – A BASCULER EN ANNEXE 2

	Indicateurs de performance	Source de monitoring et évaluation	Hypothèses critiques
Objectif macro-économique du secteur	Indicateurs	Rapports	
Croissance des secteurs forestiers et environnementaux favorisée par la création d’un environnement favorable au secteur privé, par l’augmentation de l’efficacité et la performance du secteur public, et par la renforcement des capacités de la société civile	textes définissant clairement le rôle des différents acteurs intervenant dans le secteur Nombre croissant d’ONG actives dans le secteur de la forêt et de l’environnement	Rapports macro-économiques du secteur et du pays (CAS) Etude macro-économique des filières à l’instar de celle présentement conduite par l’AFD.	Le Gouvernement maintient l’Agenda de développement comme une priorité Les stratégies de réduction de la pauvreté et de diversification de l’économie sont mise en œuvre avec succès
Objectif de développement du programme	Indicateurs	Rapports	Hyp. pour atteindre l’objectif macro-économique
Augmenter la contribution du secteur forêts et environnement à l’économie nationale, tout en assurant (i) d’une part la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité et (ii) et d’autre part, l’amélioration du niveau de vie des populations.	Contribution du secteur forêts et environnement au PIB Surface d’aires protégées aménagées Nombre d’emplois dans le secteur forestier et environnemental	Tableau de bord du Ministère de l’Economie Forestière Ministère des Finances Système de suivi évaluation du programme	Stabilité politique Le secteur privé est dynamique et réalise les investissements attendus
Résultat de chaque composante	Indicateurs	rapports	Hyp. pour atteindre l’objectif de développement

<u>Composante 2</u> : une contribution accrue du secteur pêche dans le développement économique et social du pays, et une gestion durable des ressources halieutiques	Proportion de la biomasse par hectare au moment de l'évaluation Nombre de cellules créées Nombre de recommandations mises en œuvre Nombre de stations de surveillance créées et équipées Nombre d'agents de surveillances formés Nombre d'infrastructures et équipements réalisés Nombre d'opérateurs formés Nombre micro projets élaborés Nombre d'emplois créés Nombre d'associations constituées dans la filière Evaluation en pourcentage et en tonnes de l'effort de pêche Nombre et pourcentage des investissements privés dans le secteur	Tableau de bord du Ministère chargé des Pêches Rapports annuels du Ministère chargé des pêches Rapports et publications de la DGPA Rapport de suivi-évaluation de la composante SYSIPH	Les institutions et communautés locales concernées sont renforcées Le Gouvernement s'engage dans la valorisation des produits de la pêche Le gouvernement crée un cadre incitatif pour les micro-projets de la filière pêche Les femmes actives dans la filière pêche sont responsabilisées et disposent de moyens de mise en œuvre de leurs activités
---	--	---	--

<u>Composante 3 :</u> (i) la biodiversité et l'environnement sont conservés (ii) la production de biens et services environnementaux est augmentée et valorisée (augmentation du stockage de carbone, diminution des émissions de GES, développement de l'écotourisme, développement des filières des PFNL et produits de chasse, etc.)	Nombre de parcs créés pour exploitation Nombre d'ateliers tenus	Tableau de bord du Ministère de l'Economie Forestière Rapports et publications de la DFC, de la DIARF, des instituts de recherche, Journal Officiel Rapport de suivi-évaluation de la composante	Les investisseurs privés désirent investir dans des actions pour la conservation de la biodiversité, dans l'écotourisme, dans la séquestration de carbone et dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre Cohérence entre la stratégie de la DFC et les stratégies des autres acteurs Bonne gouvernance environnementale Participation active des pouvoirs publics aux négociations du marché carbone Stabilité politique et consensus au niveau des collectivités locales Les populations commencent à s'organiser en associations L'administration prend en compte les préoccupations des populations locales organisées
<u>Composante 4 :</u> A COMPLETER : cadre des aires protégées et parcs nationaux			
<u>Composante 5 :</u> un cadre institutionnel et réglementaire complet, adapté au développement du secteur forêts et environnement et à la conservation de la biodiversité, (ii) les informations environnementales gérées et la communication entre les acteurs améliorée, et (iii) la recherche et la formation adaptées aux besoins du secteur liés à la gestion et protection de l'environnement	Nombre de supports et d'outils de valorisation mis en place Nombre de systèmes d'information et de communication mis en place	Tableau de bord du Ministère de l'Economie Forestière Rapports et publications des instituts de formation et de recherche Rapports des autres acteurs du secteur impliqués (Plan, privé, etc.) Journal Officiel Rapport de suivi-évaluation de la composante	La formation, la recherche et la gestion de l'information, de la communication et des ressources humaines sont une priorité du secteur (facteur sine qua non de succès du PSFE) Les réformes et décrets sont acceptés, adoptés sans retard et sont respectés Les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sont accessibles à la société civile
Composantes	Indicateurs	rapports	Hyp. pour atteindre les résultats

Gestion durable des forêts (composante 1) Finalisation et adoption du plan d'affectation des terres et appui aux plans d'aménagement forestiers Prise en compte de la biodiversité dans les forêts de production Définition de modèles de participation des communautés aux bénéfices de la gestion forestière Appui au développement de l'industrialisation		Rapports de suivi-évaluation, missions de supervision, rapports d'audit	Un partenariat opérationnel et un consensus entre le Gouvernement et les compagnies forestières L'expérimentation sur les forêts communautaires conduit à l'identification de modèles viables pour le Gabon
Gestion durable des ressources halieutiques (composante 2) Appui à la mise en place d'un plan de développement et d'aménagement des pêcheries Appui du développement des sous secteurs pêche artisanale et aquaculture Mettre en place un système de crédit adapté		Rapports de suivi-évaluation, missions de supervision, rapports d'audit	Une plate-forme commune est développée et adoptée par les acteurs du secteur dans le cadre de la gestion durable des ressources halieutiques Le manuel des procédures de contrôle est produit et validé par les acteurs de ce sous-secteur Des repos biologiques sont instaurés
Valorisation des biens et services environnementaux (composante 3) Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) Exploration et développement d'opportunités liées au marché carbone	Nombre d'agents formés (ONG, PME, GIE, Municipaux...) et opérationnels par an Nombre de structures (ONG, PME, GIE,) opérationnelles	Rapports de suivi-évaluation, missions de supervision, rapports d'audit	
Valorisation de la biodiversité et des aires protégées : à compléter (composante 4) Gestion des aires protégées et parcs nationaux Développement de l'écotourisme	Nombres de nouveaux parcs et aires protégées créés. Nombres de structures de tours opérateurs créées.	Rapports de suivi-évaluation, missions de supervision, rapports d'audit	Bonne coordination et consensus entre les intervenants dans les aires protégées Facilitation d'obtention de visa touristique et partenariat engagés avec les entreprises aériennes

Renforcement institutionnel (composante 5) : Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire Capitalisation et diffusion de l'information entre les acteurs, et mise en place d'outils pour améliorer l'accès de la société civile à l'information environnementale Renforcement et adaptation aux besoins du secteur des capacités de formation et de recherche		Rapports de suivi-évaluation, missions de supervision, rapports d'audit	Tous les acteurs coopèrent à l'approche participative pour la réforme institutionnelle et réglementaire et adhèrent au processus de réforme Le Gouvernement et les autres acteurs ont une réelle volonté de partager l'information et de la rendre disponible Les gestionnaires des institutions de formation et de recherche sont ouverts et prêts à évoluer Les acteurs expriment clairement leurs besoins et dégagent des priorités
--	--	--	---

. MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME

4.1. FLUX DECISIONNELS DU MONTAGE

4.1.1. Généralités et principes.

La nécessité d'assurer l'implication du secteur privé et dans une plus large mesure des ONG a amené à construire le montage institutionnel du PSFE sur la notion de Comité de Pilotage. Cette notion exprime clairement les pouvoirs conférés à cet organe. Par ailleurs, la nécessité de permettre une évaluation efficace des activités du programme, implique la mise en place d'un comité de suivi du programme dont le rôle sera joué par la Coordination du PSFE.

4.1.2. Propositions institutionnelles pour la mise en œuvre du programme

Les propositions institutionnelles retenues pour la mise en oeuvre du programme mettent en avant les principes de :

- La participation directe des bénéficiaires et opérateurs du programme à la définition des activités et investissements qui seront mis en oeuvre dans le cadre du Programme et qui seront regroupés à l'intérieur de Plans de Travail Annuels (PTA) ;
- La mise en place d'un Comité de pilotage du PSFE qui inclut toutes les parties concernées représentatives du gouvernement, du secteur privé, des ONG et des communautés rurales et qui aura le pouvoir d'approuver les plans annuels de travail

4.1.3. Description des différents organes

Les organes suivants sont prévus pour le montage institutionnel du programme :

4.1.3.1. Le Comité de Pilotage du PSFE.

Le comité de pilotage est l'organe d'orientation du programme. Il se réunira sur convocation du Président en session ordinaire au moins deux (2) fois par an, et si cela s'avère nécessaire, en session extraordinaire, à la demande de la majorité absolue des membres . Les missions principales du Comité de pilotage sont de :: (i) valider le Programme de Travail Annuel (PTA) et son budget; (ii) étudier et se prononcer sur toutes les propositions d'activités formulées dans le cadre des micro-projets issus des populations locales.

La composition du comité de pilotage du PSFE tiendra compte de la représentativité de chaque Administration.. La présidence sera assurée par le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature. La vice-présidence sera assurée par le Secrétaire Général du Ministère de l'économie forestière. Les autres départements pressentis pour être membre du Comité de pilotage du PSFE sont les suivants : le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère du Tourisme ; le Ministère de l'Economie et des Finances; le Conseil National des Parcs Nationaux, le Secteur privé Pêche ; le Secteur privé Forêts ; le Secteur privé Pétrolier ; les ONG's Nationales et Internationales; le Parlement. Outre les autres départements, sont aussi pressentis en qualité de membres au Comité de pilotage, les Secrétaires Généraux adjoints et les Inspecteurs Généraux du Ministère de l'Economie Forestière.

4.1.3.2. La cellule de coordination du programme

La cellule de coordination assurera le rôle de secrétariat au sein du Comité de Pilotage. Ses missions seront essentiellement les suivantes: (i) Produire les outils de gestion du programme,

notamment : les Programme de Travail annuel ; le Tableau de bord (activités, décaissements, problèmes) ; les Rapports de suivi évaluation ; les Rapports financiers ; les Rapports des marchés; (ii) Classer les documents du programme par année et par composante. Ce classement comprendra au moins les rubriques suivantes : les études, les bilans d'activités, les Micro projets, les non objections (demandes et réponses), les contrats, les bilans financiers, les rapports d'audits, les appels d'offres, les rapports de missions, les Aides mémoires, les Instruments de communication, les Instruments juridiques et réglementaires.

4.1.3.3. Les autres acteurs du programme

Seront considérés comme autres acteurs du programme : les opérateurs et les bénéficiaires.

Les opérateurs du programme seront :

- Les entreprises privées ;
- Les ONG.

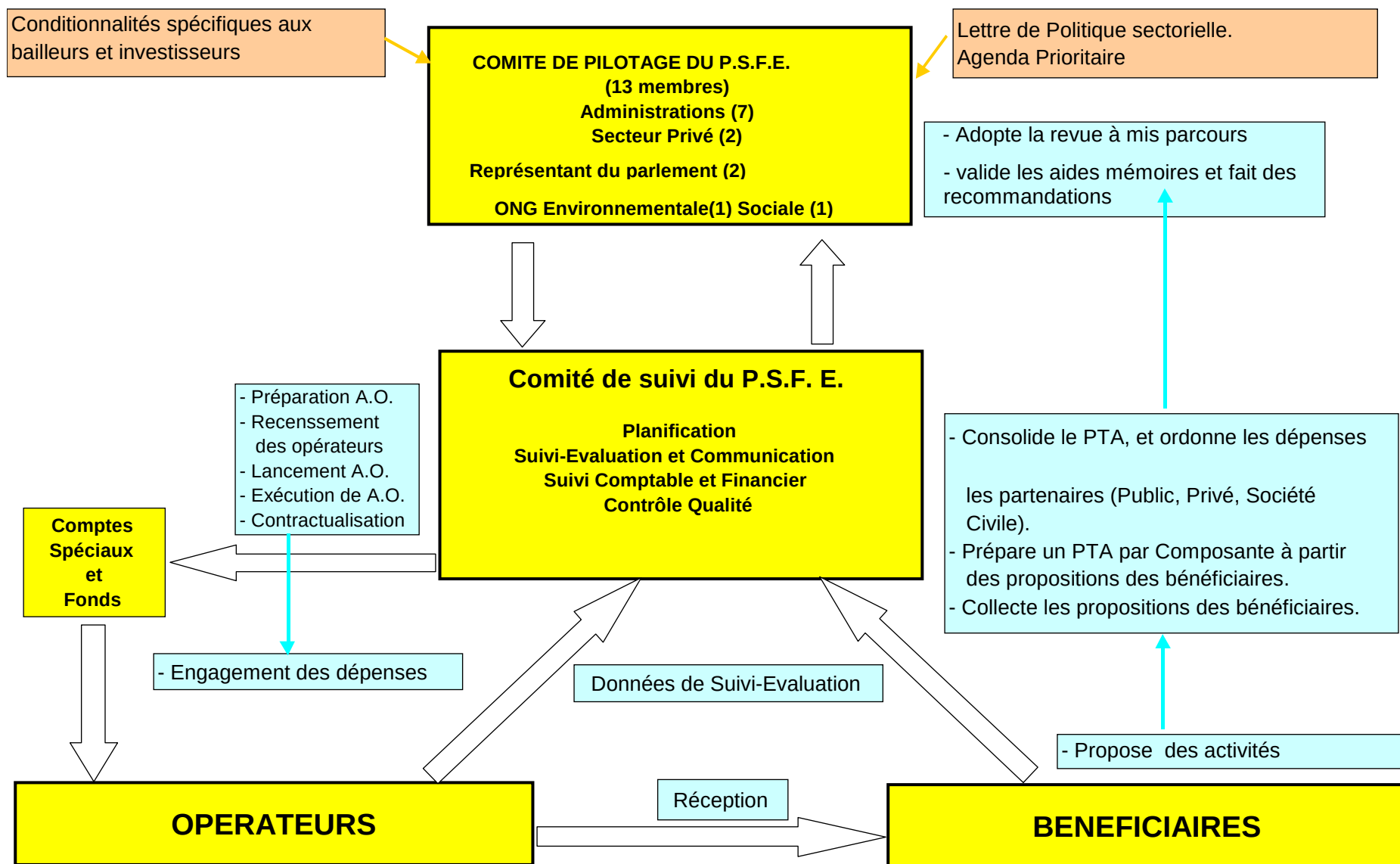
Ils seront recrutés par Appel d'Offres pour exécuter des activités du programme inscrites dans le PTA ou rentrant dans le cadre des micro-projets.

Les bénéficiaires quant à eux seront :

- Les entreprises privées ;
- Les administrations publiques ;
- Les ONG ;
- Les population locales.

Dans le cadre du programme les bénéficiaires auront pour rôle de proposer à la CPSFE les activités qui les intéressent en vue d'un financement dans le cadre du PSFE.

FLUX DECISIONNEL DU P.S.F.E. EN PHASE D'IMPLEMENTATION



4.2. PROCEDURES DU PROGRAMME.

4.2.1. Manuel d'exécution.

Un manuel des procédures rebaptisé manuel d'exécution en raison de l'élargissement de son contenu à la multitude de procédures applicables avant et pendant la mise en œuvre du PSFE a été rédigé. Il comprend les parties suivantes :

- Objectifs et description du programme ;
- Institutions de mise en œuvre ;
- Organisation et gestion du programme : relations inter-institutionnelles et processus décisionnel ;
- Mécanismes de financement ;
- Bailleurs de fonds ;
- Procédures de passation des marchés ;
- Procédures administratives et financières ;
- Procédures de planification et de suivi évaluation ; et
- Annexes (organigrammes, indicateurs globaux, termes de référence des personnels, budgets détaillés, contrats type, etc.).
- Un dernier chapitre consacré à la gestion des connaissances complètera ce manuel une fois ses objectifs et perspectives finalisés (en cours).

Ces chapitres comprennent les procédures communes à tous les partenaires, mais aussi des rubriques et parties déclinées par investisseurs en fonction de leurs spécificités éventuelles. Ce manuel devra être disponible pour l'évaluation du programme.

4.2.2. Bénéficiaires et opérateur du programme

Les bénéficiaires finaux du programme seront :

- L'administration et les structures de gestion du secteur, qui voient ainsi leur capacité de contrôle et de surveillance accrue ;
- Les populations et communautés rurales en général, y compris celles impliquées dans la gestion des aires protégées, le développement de l'écotourisme, les PFNL, etc. ;
- Les opérateurs économiques de la filière bois ;
- Les pêcheurs artisanaux, les communautés de pêcheurs et les opérateurs économiques du secteur de la pêche industrielle ;
- Les groupes défavorisés au sein de la société ;
- Les ONG sociales et environnementales locales ;
- En outre, certaines activités du programme bénéficient aux acteurs publics suivants dans le but ultime de les amener à mieux servir les bénéficiaires finaux (société civile et secteur privé) :
- Le Gouvernement gabonais ;
- Les administrations décentralisées ;
- Les instituts et laboratoires de formation et de recherche ;
- Enfin, bénéficieront également du programme :
- Les touristes ;
- La communauté internationale (ONG environnementales, centres de recherche, environnement global, etc.).

Le programme produira des bénéfices aux plans local, national et mondial, recensés dans le tableau ci-dessous (trié par composante)

D.3. La matrice des bénéficiaires du programme.

	Bénéfices locaux	Bénéfices nationaux	Bénéfices globaux
Gestion durable des Forêts (comp.1)	- Adoption d'un cadre juridique et financier adapté aux petites et moyennes entreprises forestières - Adoption d'un cadre légal et managerial pour les forêts communautaires - Promotion de la vie communautaire en milieu rural - Participation de tous les acteurs dans les processus de décision, gestion et évaluation et dans le partage des bénéfices (co-gestion) - Utilisation des fonds octroyés par les compagnies d'exploitations aux communautés rurales pour améliorer les infrastructures collectives et les micro-projets - Meilleur climat social dans les zones rurales - De plus grandes opportunités d'emploi et une augmentation des sources de revenus dans le secteur forestier - Renforcement de la capacité des acteurs	- Contribution croissante et durable du secteur forestier à l'économie nationale - Mise en place des plans d'aménagement à grande échelle - Disponibilité d'outils pour suivre la mise en oeuvre des plans d'aménagement et le contrôle de la production forestière - Renforcement et diversification de l'industrialisation, conformément aux stratégies nationales - Rationalisation de l'occupation des sols par plan - Utilisation du plan d'affectation des terres - Réhabilitation de forêts dégradées	- Gestion durable des écosystèmes forestiers dans les concessions et les forêts communautaires, basée sur des plans d'aménagement
Gestion durable des ressources halieutiques (comp.2)	- Dynamisation du développement économique local - Meilleur contrôle de l'effort de pêche - Amélioration des activités de la pêche artisanale et renforcement des capacités des opérateurs - Création d'emplois et l'augmentation des revenus dans la filière artisanale - Maîtrise de nouvelles techniques (capture, transformation, conservation) - Amélioration des conditions de travail - Augmentation des sources de protéines et de la qualité sanitaire des produits - Fixation de la population - Identification des zones de repos biologiques - Restauration et pérennisation du potentiel halieutique	- Meilleure application de la réglementation - Meilleur contrôle de l'effort de pêche - Connaissance du potentiel halieutique - Limitation du braconnage - Identification des espèces à forte valeur ajoutée - Disponibilité de données statistiques - Exportation net des produits - Compétitivité du secteur sur le marché international - Augmentation durable de la contribution du secteur pêche à l'économie nationale et augmentation des ressources fiscales issues du secteur - Connaissance et protection des zones fragiles	- Gestion durable des ressources halieutiques - Mise aux normes sanitaires (accès aux marchés) - Respect des accords internationaux - Entretien de l'équilibre des écosystèmes aquatiques

Valorisation de la biodiversité et des aires protégées (comp.3)	- Prise en compte des contraintes et besoins des populations locales dans la gestion de la faune sauvage - Information des populations locales des textes réglementant la chasse - Plus grande conscience de l'intérêt de la biodiversité - Création d'opportunités d'emploi dans l'écotourisme, les aires protégées, la gestion de la biodiversité et la valorisation des aires protégées et des parcs nationaux	- Gestion rationnelle, suivie et contrôlée de la faune sauvage (limitation du braconnage) - Disponibilité d'outils pour suivre la mise en oeuvre des plans d'aménagement des aires protégées et des parcs nationaux, ainsi que et le contrôle et le suivi du braconnage. - Limitation du braconnage - Augmentation de la contribution des activités liées à la protection de la biodiversité à l'économie nationale - Amélioration du rendement de la DFC et du CNPN - Meilleure stratégie, contrôle et transparence du secteur des produits animaliers - Limitation du braconnage et du commerce illégal d'espèces protégées - Un réseau cohérent d'aires protégées aménagées et parcs nationaux correctement gérées - Responsabilisation des populations dans la gestion des aires protégées - Organisation des filières et la commercialisation des produits animaliers	- Les conventions internationales signées et ratifiées par le Gabon effectivement mises en œuvre (Alger, CITES, CDB, RAMSAR, etc.) - Une meilleure connaissance et préservation de la biodiversité et des espèces nationales - Meilleure harmonisation des politiques des politiques sous-régionale en matière d'aires protégées transfrontalières
Valorisation des biens et services environnementaux (comp.4)	- Création d'opportunités d'emploi dans le secteur carbone et la gestion de la biodiversité - Augmentation et diversification des sources de revenus notamment pour les personnes en situation précaire (produits forestiers non ligneux, produits animaliers, valorisation des déchets solides, agriculture péri-urbaine) - Amélioration des relations entre l'administration et les populations - Amélioration du statut social des opérateurs - Renforcement de la cohésion sociale - Amélioration du cadre de vie pour les populations - Protection de l'environnement par des méthodes de campagnes de sensibilisation - Amélioration des conditions sanitaires des populations et diminution des nuisances et des maladies - Atténuation de la pollution en milieu urbain	- Augmentation de la contribution des activités liées à l'environnement à l'économie nationale - Organisation des filières et la commercialisation des produits forestiers non ligneux - Augmentation des surfaces forestières (puits de carbone) - Contrôle des pratiques dans les exploitations forestières (déchets d'exploitation) - Réduction de la pollution urbaine - Réduction de la pollution côtière	- Une meilleure harmonisation des politiques sous-régionales - Une production plus grande de biens et services environnementaux (valorisation de la biodiversité, stockage de carbone et réduction des émissions de GES, etc.) - Une plus grande contribution à l'atténuation du risque de changements climatiques - Les écosystèmes et sites d'intérêt global intégrés dans un réseau cohérent et efficace d'aires protégées

Renforcement institutionnel ; formation et recherche (comp5)	- Les administrations locales renforcées et leurs capacités d'action augmentées - Une amélioration de la communication entre les administrations locales et les administrations centrales - Un meilleur accès des populations locales à l'information environnementale - Les connaissances des populations sur les ressources naturelles améliorées - Une prise de conscience des populations sur les questions environnementales et sur les ressources mieux préservées - Les revenus des populations locales améliorés (participation à la récolte de données, etc.)	- Un cadre institutionnel et juridique cohérent. - Une administration plus efficace - Augmentation de la contribution du secteur au PIB - Une meilleure communication et coordination entre les acteurs du secteur - Les administrations disposent d'une information complète, fiable et cohérente, d'un système de planification, suivi et évaluation - Les décisions politiques sont basées sur des informations fiables - Les investissements du secteur privé sécurisés - Les informations environnementales sont utilisées, mises à jour, sur des supports appropriés et largement diffusées - Les cartes sont disponibles et diffusées - Les structures de formation et de recherche renforcées - Les cursus adaptés aux besoins du secteur - Création de structures de recherche spécialisées pour répondre aux besoins du secteur - Expertise nationale renforcée - Des unités spécialisées créées - Amélioration et acquisition des connaissances nécessaires au développement du secteur	- Les conventions internationales signées et ratifiées par le Gabon traduites dans la législation nationale - Les informations et connaissances sur les enjeux globaux mises à jour et disponibles pour la communauté internationale - Les capacités professionnelles et les connaissances des personnels intervenant sur les enjeux globaux renforcées
---	---	--	---

CHAPITRE 5

DURABILITES ET RISQUES

5.1. DURABILITE

Les facteurs critiques pour la durabilité des bénéfices du programme sont les suivants : les réformes de transparence et de gouvernance prévues dans la Lettre de Politique et l'agenda prioritaire sont effectivement appliquées, formant le soubassement d'une gestion transparente et durable des ressources naturelles au profit des populations gabonaises

Les institutions environnementales, forestières et de la filière pêche bénéficient d'une gestion adéquate et efficace, et de capacités opérationnelles notamment :

- les textes juridiques importants ont été adoptés et sont rendus applicables ;
- un système de taxation forestière, faunique et de la filière pêche efficace et incitatif mis en vigueur ;
- des investissements privés sont disponibles pour consolider à long terme les résultats du programme ;
- le succès dans la mise en place de partenariats efficaces entre le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et les bailleurs ;
- une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- la stabilité du personnel qualifié dans leurs fonctions ;
- des structures de formation et de recherche aptes et adéquats à produire les compétences et les modèles de recherche.

5.2. RISQUES (VOIR TABLEAU CI-DESSOUS)

Risques critiques (exprimant les hypothèses contenues dans la quatrième colonne de l'annexe 2).

INTERESSANT / MERITE D'ETRE ENCORE AMÉLIORÉ

Risques	Estimation du risque	Mesure d'atténuation du Risque
Des résultats aux objectifs		
Mauvaise gestion et problèmes politiques dans les secteurs forêts, environnement, pêche et tourisme	M	Renforcement institutionnel et juridique
Inadéquation des modèles de gestion classiques au partage des revenus de l'exploitation des ressources naturelles	M	Expérimentations pilotes avec prise en compte accrue des intérêts des populations.
Mauvaise utilisation des ressources humaines en rapport avec les missions à assurer et non-implication de tous les acteurs	S	Renforcement institutionnel et concertation permanente
Désintéressement des populations à la gestion des ressources naturelles	M	Sensibilisation, renforcement des capacités, mise en place du fonds de développement
Absence de volonté politique pour la réhabilitation des infrastructures	S	Lever les obstacles inhérents au développement des infrastructures
Les institutions impliquées dans le secteur de la pêche et les communautés locales sont faibles	M	Renforcement institutionnel, formation et renforcement du dialogue entre acteurs, mise en place du fonds de développement
Les moyens techniques, organisationnels et financiers des organisations féminines de la filière pêche ne sont pas suffisants	S	Renforcement des capacités, accès au fonds de développement
Les investisseurs privés ne sont pas intéressés à investir dans la filière pêche, la conservation de la biodiversité, l'écotourisme, la séquestration de carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre	M	Meilleure communication sur les ressources naturelles et l'environnement économique du Gabon
Conflits entre la DFC et les autres acteurs	S	Consultation et implication des populations rurales et acteurs économiques concernés Sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles
Mauvaise coordination et instabilité au niveau des collectivités locales	M	Renforcement institutionnel
Les pouvoirs publics ne participent pas activement aux négociations du marché carbone	N	Etude sur les opportunités liées au marché carbone
Les populations urbaines incapables de mettre sur pied des organisations	M	Mise en place d'un fonds pour appuyer les organisations de quartiers
La formation, la recherche et la gestion de l'information et des ressources humaines ne sont pas une priorité pour le Gouvernement	M	Audit institutionnel
Retard/opposition à l'exécution de réformes réglementaires et institutionnelles cohérentes	S	Renforcement institutionnel
Les difficultés financières limitent la capacité des fonds publics à servir de contrepartie pour les activités du programme	M	Adoption d'une stratégie pour collecter des fonds et les allouer
Des composantes aux résultats		
Conflit entre le gouvernement et les opérateurs économiques dans la mise en oeuvre des plans d'aménagement et dans la gestion des ressources halieutiques	M	Concertation accrue et amélioration du dialogue entre les acteurs (commissions mixtes)

Conflits entre le gouvernement/les opérateurs économiques sur les procédures d'investissement et de contrôle	M	Concertation accrue et amélioration du dialogue entre les acteurs
Conflits autour des aires protégées	M	Concertation accrue dans le choix des sites et la réalisation des plans d'aménagement
Inexistence d'infrastructures adéquates	H	Amélioration du système d'infrastructures (fluviales, ferroviaires, maritimes et routières). Des mesures spécifiques doivent être prises pour augmenter la fluidité du système de transport, qui devrait mettre en confiance les investisseurs privés et leur assurer que les capacités logistiques du pays répondront à leurs besoins.
Manque de capacités et de motivation des populations urbaines à préserver mieux leur environnement	N	Formation et sensibilisation
Tous les acteurs n'adhèrent pas aux réformes et refusent d'évoluer	M	Consultation
Résistance des agences gouvernementales et du secteur privé à livrer les informations appropriées	S	Amélioration du dialogue entre les acteurs et formation
Les acteurs ne communiquent pas clairement leurs besoins en recherche et formation	M	Amélioration du dialogue entre les acteurs, création de partenariats.
Estimation Globale des Risques : M		

Estimation des Risques : - H (Risque Elevé), S (Risque Substantiel), M (Risque Modeste), N (Négligeable ou Risque Faible)

5.3. POINTS POSSIBLES DE CONTROVERSE – A INTÉGRER DANS LA SYNTHÈSE SUR L'ANALYSE DES IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES

Le PSFE peut générer deux points possibles de controverse :

La perception du monde extérieur sera que le PSFE est lié à l'exploitation de forêts denses humides primaires en Afrique Centrale, même si le PSFE ne finance pas l'exploitation forestière, mais seulement une meilleure planification et une gestion durable, ce qui est conforme aux politiques des bailleurs. Il sera nécessaire et essentiel d'exécuter un programme d'information et de communication avec le monde extérieur pour mieux expliquer les objectifs du PSFE et les impacts potentiels sur les forêts denses humides primaires au Gabon de l'absence d'un tel programme ;

Le deuxième point possible de controverse sera l'impact potentiel du programme sur le mode de vie des Pygmées. Le cas échéant, il sera essentiel d'élaborer un plan pour l'amélioration des conditions de vie de la population de Pygmées et la garantie de la préservation de leur mode de vie, s'ils le demandent. Il sera aussi nécessaire d'exécuter un programme d'information et de communication avec le monde extérieur sur cet aspect.

Autres annexes au document de programme [*à élaborer*]

(Tableau des investissements publics ou privés (on ne peut pas mélanger les deux !) passés réalisés dans le secteur)– semble complexe et pas vraiment indispensable

1. Matrice de la contribution du PSFE aux objectifs nationaux de développement / Matrice traduisant la cohérence du PSFE avec les orientations politiques et stratégiques nationales (à combiner avec supra)

2. Coûts du programme proposé sur 5 ans et Pourcentage de chaque composante dans le coût total du PSFE

3. Répartition prévisionnelle du financement par bailleurs de fonds – Matrice de positionnement des bailleurs

Répartition de l'investissement par bailleurs (milliers de FCFA)	Total	AFD	BAD	Banque mondiale	France (F)
Composante Forêts	42 590 985				
gestion des forêts	29 032 195				
biodiversité et aires protégées	13 558 790				
Composante Halieutique	28 065 940				
Composante Environnementale	6 732 900				
Composante Valorisation des Parcs nationaux	24 664 465				
Composante renforcement institutionnel	9 019 425				
renforcement administration	5 703 900				
information et communication	3 315 525				
formation	???				
recherche	???				
Total	111 073 715				